

Corporation cantonale

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE
VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT

98^e séance du 14 décembre 2024
98. Sitzung vom 14. Dezember 2024

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications du Président
3. Approbation du procès-verbal de la 97^e séance du 15 juin 2024
4. Validation de l'assermentation de la Commission juridictionnelle
5. Assermentation d'un nouveau délégué
 - a) Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Marc Corminboeuf, représentant des délégués du cercle 10 en remplacement de Mme Nathalie Dupré ;
 - b) Assermentation
6. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2025
 - a) Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix des transports publics ;
 - b) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions permanentes : proposition : CHF 200.- par séance pour les présidents et CHF 100.- par séance pour les membres des commissions ;
 - c) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions spéciales : proposition : CHF 100.- par séance pour les présidents et CHF 50.- par séance pour les membres des commissions ;
 - d) Vote
7. Arrêté relatif au frein aux dépenses
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion ;
 - e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses
8. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
9. Budget de la CEC pour 2025
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen des Präsidenten
3. Genehmigung des Protokolls der 97. Sitzung vom 15. Juni 2024
4. Validierung der Vereidigung der Justizkommission
5. Vereidigung eines neuen Delegierten
 - a) Validierung der Wahl von Herrn Marc Corminboeuf durch die Kommission für Rechtsfragen (Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 10, als Ersatz für Frau Nathalie Dupré);
 - b) Vereidigung
6. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2025
 - a) Fahrspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;
 - b) Sitzungsgeld des Präsidiums und der ständigen Kommissionen: Vorschlag: CHF 200.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 100.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;
 - c) Sitzungsgeld des Präsidiums und der Spezialkommissionen: Vorschlag: CHF 100.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 50.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;
 - d) Abstimmung
7. Beschluss über die Ausgabenbremse
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion;
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse
8. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer
9. Voranschlag 2025 der kkk
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfs über den Voranschlag 2025 der kkk

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> b) Rapport de la Commission de gestion ; c) Entrée en matière ; d) Discussion centre de charges par centre de charges ; e) Adoption du projet d'arrêté relatif au budget 2025 de la CEC <p>10. Arrêté fixant le pourcentage de la péréquation pour la période administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Conseil exécutif ; b) Discussion ; c) Approbation du projet d'arrêté fixant le pourcentage de la péréquation <p>11. Plan quinquennal</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Conseil exécutif ; b) Discussion <p>12. Présentation du programme de législature du Conseil exécutif</p> <p>13. Divers</p> | <p>10. Beschluss über die Festsetzung des Finanzausgleichssatzes für die Legislaturperiode</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Bericht des Exekutivrates; b) Diskussion; c) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Festsetzung des Finanzausgleichssatzes <p>11. Fünfjähriger Finanzplan</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Bericht des Exekutivrates; b) Diskussion <p>12. Vorstellung des Legislaturprogramms des Exekutivrats</p> <p>13. Varia</p> |
|--|---|

Présents : 55 délégués

Excusés : 3

Absents : 2.

Anwesend : 55 Delegierte

Entschuldigt : 3

Abwesend : 2.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: M. Laurent Zenoni, M. Eric Broccard, M. l'Abbé Alexis Morard.

Absents / Abwesend : M. Jean-Jacques Agbo, M. David Reichmuth.

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Aurelia Pellizzari, Adjointe de la Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, M. Bruno Boschung, Président du Conseil exécutif, M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrates, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Nathalie Lehmann, Secrétaire de l'Assemblée, M. Dominique Golliard, comptable, Mme Nicole Python, aide-comptable.

Invités / Gäste : Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée, M. Philippe Margelisch, conseiller paroissial Bulle-La Tour, M. Patrick Chuard, journaliste La Liberté.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt : M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israélite, Mme Céline Ruffieux, Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone.

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Meine Damen und Herren, ganz herzlich willkommen zur heutigen Versammlung der kantonalen kirchlichen Körperschaft (kkK). Es freut mich, Sie hier im Pérolles, in der Stadt Freiburg, zu begrüßen, und ich habe ganz zu Beginn der Versammlung die Ehre, den Generalvikar des Bistums unter uns zu begrüßen und ihm das Wort für das Eröffnungsgebet zu erteilen.

Bienvenue Mesdames et Messieurs pour cette assemblée. On débute tout de suite avec la traditionnelle prière d'ouverture. J'invite le Vicaire général, l'Abbé Jean-Claude Dunand, à nous rejoindre devant.

M. le Vicaire général. Bonjour à toutes et à tous ! Bien que nous soyons dans une assemblée très officielle, j'aimerais le dire comme on le dit en liturgie:

Frères et sœurs, comme nous sommes toutes et tous baptisés et quelle que soit notre fonction ici ce matin, frères et sœurs, bonjour ! J'aimerais aussi vous dire un grand bonjour de notre Évêque, Charles Morerod, qui nous souhaite une bonne assemblée avec, nous l'espérons tous, de bonnes décisions, pour aller de l'avant dans notre Église.

Pour ce petit temps de prière, je vous inviterai dans quelques instants à des petits moments de silence. Ensemble nous dirons le psaume 79 qui s'affiche. Puis je ferai une petite méditation, après quoi nous dirons ensemble le « Notre Père ».

Je vous invite à quelques instants de silence pour nous mettre en présence de celui que nous confessons comme notre Seigneur, qui nous accorde son esprit de sagesse et de discernement.

Ensemble nous prions le psaume 79.

M. le Vicaire général lit le psaume 79 du jour dans les deux langues.

Il y a 5 ans, une église vivait une catastrophe monumentale. Vous l'avez deviné. Il s'agit de Notre-Dame de Paris. Suite à cet incendie, il fallait la reconstruire. On ne peut pas laisser se délabrer un tel édifice. Des initiatives ont été prises, de l'énergie a été donnée, de gros investissements ont été faits.

Je pense que beaucoup d'entre vous, comme moi, dimanche dernier, ont pu suivre en direct ou en replay l'après-midi, la célébration de la consécration de l'autel et la bénédiction de l'église. Une splendide église, toute lumineuse à l'intérieur, une beauté à l'extérieur.

Beaucoup d'émotions lors de l'ouverture le samedi soir. Beaucoup d'émotions lors de la liturgie de consécration le dimanche matin. Une assemblée immense dans cette cathédrale.

J'ai été impressionné par deux images. La première c'est l'autel, avec l'ambon et le tabernacle. J'ai constaté quelque chose d'extraordinairement simple, sobre, digne, beau. Un autel qui invite, qui rassemble, noble sobriété, pour signifier ce Christ qui nous rassemble, au milieu de notre humanité, bien souvent trop déchirée. Vous avez certainement remarqué l'architecture de cet autel, un peu comme des mains qui s'ouvrent, un peu comme un bateau. Il y a juste une petite place sous l'autel qui est le socle. On a peut-être un peu l'impression que cet autel pourrait chavirer. N'est-ce pas un peu aussi l'église d'aujourd'hui ?

Nous sommes, et nous avons vécu des scandales, face à de grosses difficultés, des grosses perturbations, mais nous avons de l'énergie, entre autres d'où l'assemblée de ce matin, pour faire en sorte que cette Église soit belle, qu'elle soit là, qu'elle tienne debout.

Et si cet autel peut être aussi bien stable sur le sol, c'est bien grâce au Christ, ce roc. Notre foi est fondée sur ce Christ, cette parole de Dieu, ce roc, cette voie intense qui nous anime, cette flamme de vie, cette flamme de l'Évangile.

L'autre image qui m'a impressionnée c'est tous ces prêtres, rassemblés pour la prière eucharistique autour de l'autel. C'était beau, émouvant, pour moi qui suis prêtre. En même temps je me suis dit : c'est un peu une drôle d'Église. Est-ce vraiment l'Église synodale d'aujourd'hui ? Une dame a fait la lecture. Et si je regarde ce que désire notre Évêque Charles à l'heure actuelle, c'est vraiment une Église synodale, où ils confient des responsabilités à énormément de laïcs, à des femmes, à des hommes. C'est notre Église diocésaine, une Église universelle, rassemblée autour du Christ, dans la confiance, même si nous sommes un peu perturbés dans notre foi, dans notre manière de voir l'Église d'aujourd'hui. L'autel ne va jamais basculer dans cette église à Paris. L'Église ne basculera pas, notre Église diocésaine non plus.

J'aimerais avec vous, dans la confiance, confier toute l'Eglise du canton de Fribourg, toute l'Église

diocésaine, en disant, ensemble, tout simplement les mots forts parce qu'ils sont habités de l'Esprit Saint :

*Vater unser im Himmel.
Geheiligt werde dein Name.*

*Dein Reich komme.
Dein Wille geschehe,
wie im Himmel, so auf Erden.*

*Unser tägliches Brot gib uns heute.
Und vergib uns unsere Schuld,
wie auch wir vergeben unsern Schuldigern.*

*Und führe uns nicht in Versuchung,
sondern erlöse uns von dem Bösen.*

*Denn dein ist das Reich
und die Kraft und die Herrlichkeit
in Ewigkeit.*

Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Amen.

M. le Président. Je remercie très chaleureusement le Vicaire Général d'avoir prononcé ces paroles, de nous avoir transmis le message et les salutations de notre Évêque et de nous avoir permis d'avoir pris conscience pourquoi nous sommes ici et vers où nous devons aller ensemble au sein de cette Église, l'Église catholique du canton de Fribourg, et aussi dans l'Église universelle.

2. Communications du Président

2. Mitteilungen des Präsidenten

M. le Président. Ich begrüße den Präsidenten des Exekutivrats und die Mitglieder des Exekutivrats, sowie den Generalsekretär unserer Körperschaft. Sodann begrüße ich ganz herzlich die Beauftragte des Bischofs, Isabella Senghor, unter uns, die Vertreter der Medien und die Gäste. Darunter auch Frau Nobs, als Vertreterin der reformierten Kirche im Kanton Freiburg. Sodann begrüße ich natürlich alle Sie, meine Damen und Herren, als Vertreter und Delegierte Ihrer Pfarreien und der verschiedene Organe.

Es haben sich entschuldigt für die heutige Sitzung: l'Abbé Alexis Morard, M. Laurent Zenoni, M. Eric Broccard et Mme Céline Ruffieux. Ebenfalls Herr Claude Nordmann von der israelitischen Gemeinschaft Freiburg.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, meine Damen und Herren, wir sind eine privilegierte Kirche. Unser Statut erlaubt es den staatlichen Behörden, neben den Gemeinde-, den Kantons- und den Bundessteuern, die Kirchensteuern einzutreiben, die wiederum dazu dienen unsere Aktivitäten, die Aktivitäten der Kirche im Kanton Freiburg, zu finanzieren. Damit werden Menschen angestellt, wird die Seelsorge sichergestellt, werden Solidaritätsprojekte durchgeführt und wird viel Gutes getan. Es zeigt uns auch die grosse Verantwortung, die wir haben als Gemeinschaft für diese Finanzen, für eine gute Verwaltung der Mittel, die uns zur Verfügung stehen.

Wir haben uns heute hier versammelt, um das Budget der katholischen Kirche Freiburg für das kommende Jahr zu verabschieden. Diese Verantwortung müssen wir wahrnehmen und nehmen wir Jahr für Jahr gerne wahr, dank Ihnen, die konstruktiv zusammenarbeiten und dafür sorgen, dass wir das machen können, was wir machen müssen und was wir machen wollen. Die Wahrnehmung dieser

Verantwortung erlaubt es uns, solidarisch zu sein, Solidarität zu zeigen mit unseren Mitmenschen, mit der Gesellschaft und den Schwächsten in unserer Gesellschaft.

Bevor wir die finanziellen Aspekte der heutigen Versammlung anpacken, sage ich noch ein Wort zu den Sprachen. Sie haben es bemerkt und es stand auch in der Einladung: Nous avons décidé que l'usage des langues allait être alternante pendant la session. Les quatre premiers points, je vais les faire en allemand. Ich werde die ersten vier Punkte der Versammlung auf Deutsch durchführen, gehe dann ins Französische, damit Sie immer dem vollen Punkt zuhören können und damit auch die Übersetzung für die Übersetzerin einfacher wird.

3. Approbation du procès-verbal de la 97^e séance du 15 juin 2024

3. Genehmigung des Protokolls der 97. Sitzung vom 15. Juni 2024

M. le Président. Sie haben das Protokoll in den Beilagen unserer Einladung erhalten. Gibt es dazu Fragen, Rückmeldungen, Änderungswünsche? Wenn dem so ist, möchte ich Sie bitten die Hand zu erheben. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la dernière assemblée ?

Das scheint nicht der Fall zu sein. Wir kommen somit zur Abstimmung über dieses Protokoll, die gleichzeitig auch der Test ist, ob das Abstimmungssystem gut funktioniert.

Sie sehen die Frage auf dem Bildschirm. Sie haben vor sich ein kleines Gerät, auf dem Sie die Tasten bitte fest drücken.

Genehmigen Sie das Protokoll der 97. Plenarversammlung vom 15. Juni 2024?

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben das Protokoll einstimmig mit 51 Stimmen genehmigt.

Ich danke Ihnen herzlich. Sie haben bemerkt, wenn Sie drücken, leuchtet oben ein Licht, das zeigt, dass Ihre Stimme angenommen wurde.

4. Validation de l'assermentation de la Commission juridictionnelle

4. Validierung der Vereidigung der Justizkommission

M. le Président. Die Justizkommission hat bereits mit der Arbeit begonnen. Wir müssen jedoch als Versammlung ihre Vereidigung validieren. Wir machen das rückwirkend auf den Sommer und kommen gleich zur nächsten Abstimmung.

Gibt es zu diesem Punkt Fragen?

Entschuldigen Sie bitte, es ist mir in der Tat im Moment entfallen. Es handelt sich tatsächlich um die Justizkommission der Versammlung und nicht die Gerichtskommission, wie in den Unterlagen stellenweise vermerkt. Die Kommission tagt unter der Leitung von Maître Jacques Piller und hat ihre Arbeit bereits aufgenommen. Vielen Dank.

Wenn es keine Fragen gibt, bitte ich wiederum die Abstimmung zu lancieren.

Genehmigen Sie die Bestätigung der Vereidigung der Justizkommission?

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben die Vereidigung einstimmig mit 52 Stimmen bestätigt.

Sie haben vielleicht auch bemerkt, dass wir im Moment 55 hier im Raum sind. Das einfache Mehr beträgt somit 28. Es kann jedoch vorkommen, dass nicht immer alle abstimmen. Das ist absolut korrekt so. Wir haben das im Reglement bestätigt. Es kann sein, dass jemand mal auf der Toilette ist oder nicht richtig drückt oder nicht abstimmen will. In solchen und ähnlichen Fällen werden wir künftig nicht mehr warten, bis alle Mitglieder abgestimmt haben. Dies ist gemäss Reglement auch nicht erforderlich. Damit werden wir effizienter und es kommt mehr Bewegung in die Versammlung.

5. Assermentation d'un nouveau délégué

5. Vereidigung eines neuen Delegierten

- a) **Validation par la Commission des affaires juridiques de l'élection de M. Marc Corminboeuf, représentant des délégués du cercle 10 en remplacement de Mme Nathalie Dupré ;**
- a) **Validierung der Wahl von Herrn Marc Corminboeuf durch die Kommission für Rechtsfragen (Vertreter der Pfarreien des Wahlkreises 10, als Ersatz für Frau Nathalie Dupré);**

M. le Président. Je change de langue. Nous avons deux nouveaux délégués à assermenter. L'un d'eux, M. Schorderet, a déjà été élu et son élection a été validée par la Commission des affaires juridiques. Par contre, la deuxième élection, celle de M. Marc Corminboeuf, a dû être validée et je passe la parole à M. Mario Amacker, Président de la Commission des affaires juridiques.

Herr Mario Amacker. Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Vize-Präsidenten, sehr geehrte Damen und Herren Delegierte, sehr geehrte Mitglieder des Exekutivrats, sehr geehrte Frau Vertreterin des Bischofs, sehr geehrter Herr Generalvikar, sehr geehrte Gäste, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich habe die Ehre und die Freude, Ihnen den Bericht der Rechtskommission vorzustellen, die gemäss Artikel 19 Absatz a des Reglements der Versammlung der katholischen kirchlichen Körperschaft des Kantons Freiburg die Überprüfung der Wahl von Herr Marc Corminboeuf vorgenommen hat:

Herr Marc Corminboeuf wurde als Delegierter des Wahlkreises 10 (UP Saint- Barnabé), gemäss Art. 54 Absatz e des katholischen Kirchenstatuts, zum Mitglied unserer Versammlung ernannt. Er ersetzt Frau Nathalie Dupré, die demissioniert hat. Herr Corminboeuf wohnt in Ménières. Er war bereits Delegierter dieser Versammlung von 2009 bis 2023. Die Überprüfung erfolgte anhand der Dokumente, die uns das Sekretariat der kkk zur Verfügung gestellt hat, wofür wir an dieser Stelle herzlich danken.

Die Wahl gab keinen Anlass zu Bemerkungen. Der Rechtsausschuss schlägt Ihnen daher einstimmig vor, die Wahl von Herrn Marc Corminboeuf für gültig zu erklären und ihn in unserem Parlament wieder herzlich willkommen zu heissen. Wir gratulieren ihm und wünschen ihm viel Freude als Delegierter der katholischen kirchlichen Körperschaft.

M. le Président. Vielen Dank Herr Amacker. Gibt es Fragen? Dies ist nicht der Fall.

b) Assermentation

b) Vereidigung

M. le Président. J'invite MM. Corminboeuf et Schorderet de venir devant pour l'assermentation.

M. Schorderet représente le cercle 6 et vient de la Brillaz. Bienvenu parmi nous également. Votre élection a déjà été validée par la commission compétente, mais nous allons procéder à l'assermentation ensemble avec celle de M. Corminboeuf.

Je vais prononcer la formule du serment en français et lorsque je dis votre nom à la fin, vous levez la main droite et vous dites « je le jure ».

« En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »

M. Marc Corminboeuf. Je le jure.

M. Jean-Marc Schorderet. Je le jure.

M. le Président. Vous avez été assermentés et pouvez donc dorénavant voter au sein de cette Assemblée. Bienvenus parmi nous et une bonne assemblée.

6. Fixation des indemnités des membres de l'Assemblée pour 2025

6. Festsetzung der Entschädigungen der Mitglieder der Versammlung für 2025

- a) **Indemnité de transport : proposition : CHF 0.65/km ou le prix des transports publics ;**
a) **Fahrtspesen: Vorschlag: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Transportmittel;**

M. le Président. Wir kommen zum üblichen Punkt der Festlegung der Fahrtspesen, die Sie sich rückerstatten lassen können. Gibt es Bemerkungen zu diesem Punkt?

Herr Arnold Schöpfer. Im Namen der Fraktion Deutschfreiburg schlagen wir vor, dass dieser Betrag auf CHF 0.75/km erhöht wird. Wir konnten nicht genau feststellen, wann die letzte Erhöhung stattgefunden hat. Wir stellen jedoch fest, dass nicht alle die Möglichkeit haben, mit den öffentlichen Transportmitteln rechtzeitig an den Sitzungen teilzunehmen. Auch die Kosten der öffentlichen Transportmittel wurden in der Vergangenheit angepasst. Diese Anpassung ist jeweils automatisch und wir sind der Meinung, dass auch der Kilometerpreis zeitgemäss angepasst werden sollte.

M. le Président. Besten Dank für diesen Vorschlag. Il y a donc la proposition d'établir l'indemnité de transport à CHF 0.75/km au lieu des CHF 0.65/km actuellement.

M. Carlo Bonferroni. La remarque concerne le a), b) et c). Dans une période où on essaie de râcler les dépenses au maximum, en tant que bénévoles, on devrait travailler sans indemnités. C'est un message dans le sens où c'est vraiment du bénévolat et ça allège quelque peu la caisse. La proposition serait donc de mettre toutes les indemnités à zéro.

M. le Président. Merci beaucoup M. Bonferroni. Y a-t-il des remarques ? Est-ce qu'un membre de la Commission de gestion (CoGest) ou du Conseil exécutif (CEX) aimerait prendre la parole par rapport au volume que ces indemnités représentent pour l'ensemble du budget ? Il est clair que ces propositions n'ont pas été discutées par les organes en tant que telles. Nous n'avons donc pas de préavis à ce sujet.

Je passe la parole à M. Marc Joye, responsable des finances au sein du CEX.

M. Marc Joye. Sehr geehrter Herr Präsident, der Punkt steht auf der Traktandenliste, daher mache ich den Punkt auf Deutsch. Ich begrüsse Sie auch meinerseits alle ganz herzlich zu dieser Versammlung. Wir wollten eigentlich keine Stellung nehmen, denn dieser Punkt betrifft vor allem Sie und Sie sollen entscheiden, aber ich möchte trotzdem etwas dazu sagen und vor allem zum letzten Vorschlag von Herrn Bonferroni.

Die Arbeit der Kommissionen ist für unsere Körperschaft und insbesondere für die Versammlung eminent wichtig. Diese Kommissionen sind ein effizientes Instrument in Bezug auf die Qualität der Entscheidungen, wie auch für die gegenseitigen Kontrollmechanismen, die sogenannten «checks and balances».

Alle Kommissionsmitglieder leisten diese Arbeit freiwillig und ehrenamtlich. Die Arbeitslast ist beträchtlich, insbesondere in den ständigen Kommissionen, wie die Geschäftsprüfungskommission (GPK), die Rechtskommission und die Justizkommission. Die letzte Sitzung der GPK zum Beispiel, zur Verabschiedung des Voranschlags 2025, dauerte über 4 Stunden. Dazu kommen mindestens so viele Stunden für die nötige Vorbereitung.

Daher lautet unser Antrag, die Entschädigungen für die Kommissionen wie folgt festzulegen:

- Ständige Kommissionen: pro Sitzung CHF 200.- für den Präsidenten und CHF 100.- für die Mitglieder
- Andere Kommissionen: pro Sitzung CHF 100.- für den Präsidenten und CHF 50.- für die Mitglieder
- Fahrtspesen: CHF 0.65/km oder Betrag der öffentlichen Verkehrsmittel

Wir danken für Ihre Zustimmung.

M. le Président. Herzlichen Dank Herr Joye für diese Worte. Gibt es weitere Bemerkungen ?

Mme Nadia Ruffieux. Je n'ai aucun problème avec le fait que ce soit du bénévolat pour les membres, par contre pour le Président, il y a un boulot en aval et en amont qui est monstrueux. Je ne trouve pas normal qu'il ne soit pas rémunéré.

M. le Président. Merci beaucoup Mme Ruffieux.

Mme Marie-Claude Fontaine. On comprend bien que c'est du bénévolat. La gratuité a été annulée il y a bien longtemps, j'en suis aussi consciente, mais on doit vraiment faire un effort dans les budgets et éviter que les paroisses aient des augmentations, comme il se passe d'année en année. Il y a des postes qui augmentent.

Où s'arrête le bénévolat, où est-ce qu'il y a une indemnisation ? Ça ne remet pas en question votre énorme travail, mais un moment donné on fait tous des choix et c'est peut-être important que ça reste stable.

M. le Président. Vielen Dank Frau Fontaine. Une question Mme Fontaine, est-ce que vous proposez formellement de maintenir le niveau actuel des indemnités ?

Mme Marie-Claude Fontaine. En tout cas, aujourd'hui personne n'était au courant, il n'y avait pas de proposition, qu'on ne les augmente pas du tout, qu'on les maintienne et qu'on voit ce que vous faites et ce qui serait proposé par la suite. C'est ça qui est important.

Nous on se rend compte à l'UP d'Estavayer que les paroissiens commencent à dire, tout devient trop cher! Les budgets sont difficiles à tenir et un moment donné si on fait que freiner l'augmentation du budget, ça ne suffira pas. En tout cas pas augmenter les choses. Après un moment donné, est-ce qu'il faudra encore en diminuer à certains endroits ? La question va vous être sûrement posée.

Les ménages font tous des sacrifices, donc les associations et la Corporation doivent aussi en faire. Le coût de la vie ne va pas diminuer.

M. le Président. Merci Madame Fontaine pour ces paroles engagées. Il est clair que c'est une question qui nous et qui vous concerne tous. Il est question de l'indemnisation de tous les membres ici, avec une petite distinction qui est faite entre les présidents des commissions permanentes et les commissions spéciales.

Je constate qu'il y a pour l'instant 3 propositions.

Tout d'abord la proposition telle que formulée à l'Assemblée. La proposition de tout mettre à zéro et la proposition de rester stable par rapport à la dernière période. Et la proposition d'augmenter le prix de CHF 0.65/km à CHF 0.75/km.

Gibt es weitere Wortmeldungen? Ich sehe keine Hände.

Ich schlage somit vor, dass wir ganz logisch Punkt a), b) und c) durchgehen. Zuerst Punkt a).

Wir werden über diesen Antrag abstimmen. Wenn Sie nein stimmen, stimmen Sie für die ursprünglichen CHF 0.65/km.

Genehmigen Sie die Fahrspesen von CHF 0.75/km?

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist beendet.

Vous avez refusé la proposition de passer à CHF 0.75/km et donc accepté la proposition initiale de CHF 0.65/km.

- b) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions permanentes : proposition : CHF 200.- par séance pour les présidents et CHF 100.- par séance pour les membres des commissions ;**
- b) Sitzungsgeld des Präsidiums und der ständigen Kommissionen: Vorschlag: CHF 200.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 100.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;**

M. le Président. Jetzt wird es ein bisschen komplizierter. Wir haben einen ursprünglichen Vorschlag, der hier steht.

Dazu kommen zwei Gegenvorschläge: Einen Antrag, die Entschädigungen so zu belassen wie letztes Jahr, und einen Antrag, alles auf null setzen, ohne Entschädigung.

Ich stelle die beiden Anträge einander gegenüber. Der Antrag, der obsiegt, wird dann dem ursprünglichen Antrag gegenübergestellt.

Je vais opposer les deux propositions, c'est-à-dire les changements proposés par M. Bonferroni et Mme Fontaine, à savoir d'un côté le maintien des indemnités telles qu'actuellement et de l'autre côté la réduction à zéro de toutes les indemnités. L'option qui sortira gagnante de ce premier vote sera ensuite opposée à la proposition initiale.

Wir kommen zur Abstimmung. Wenn Sie ja stimmen, stimmen Sie für den Antrag von Frau Fontaine, dass die Entschädigung wie heute gleich bleibt. Wenn Sie nein stimmen, stimmen Sie, dass die Entschädigung auf null reduziert wird, gemäss dem Antrag von Herrn Bonferroni.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Vous avez voté, dans ce premier vote, pour le maintien des indemnités au niveau actuel.

Sie haben in dieser ersten Abstimmung für den Beibehalt der aktuellen Entschädigungen gestimmt.

Ich werde jetzt dieses Resultat dem Vorschlag, wie er in der Einladung steht, gegenüberstellen. Wir kommen zur Abstimmung über Punkt b). Ich erkläre erneut.

Wer ja stimmt, genehmigt den Vorschlag, wie er in der Einladung steht. Wer nein stimmt, stimmt für die Beibehaltung, wie es Frau Fontaine vorgeschlagen hat.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Vorschlag wie er in der Einladung steht mit 42 Stimmen gegen 11 Stimmen zugestimmt.

- c) Indemnité de séance de la Présidence et des commissions spéciales : proposition : CHF 100.- par séance pour les présidents et CHF 50.- par séance pour les membres des commissions ;**
- c) Sitzungsgeld des Präsidiums und der Spezialkommissionen: Vorschlag: CHF 100.- pro Sitzung für die Präsidenten und CHF 50.- pro Sitzung für die Mitglieder der Kommissionen;**

M. le Président. Ich eröffne die Diskussion. J'ouvre le débat sur le point c). Je m'adresse en particulier à la délégation d'Estavayer-le-Lac. Est-ce que vous maintenez les mêmes propositions pour le point c)? M. Bonferroni, vous faites signe que oui, donc d'une part de réduire les indemnités à zéro, et de l'autre de maintenir les indemnités actuelles.

Gibt es Bemerkungen?

Wir kommen zu den Abstimmungen.

On fait comme avant, on oppose d'abord les deux contre-propositions, soit le maintien comme actuellement ou la mise à zéro.

Si vous votez oui, vous décidez du maintien des indemnités actuelles. Si vous votez non, vous souhaitez la réduction à zéro.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Vorschlag von Frau Fontaine, den Beibehalt, zugestimmt.

Wir kommen zur Abstimmung über die Entschädigungen des Präsidiums und der Mitglieder der Spezialkommissionen.

Ja bedeutet eine Festsetzung gemäss Vorschlag des Exekutivrats. Non signifie la version gagnante de la précédente votation, c'est-à-dire le maintien des indemnités actuelles.

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem ursprünglich formulierten Antrag des Exekutivrats mit 35 Stimmen, gegen 17 Stimmen und 2 Enthaltungen, zugestimmt.

d) Vote

d) Abstimmung

M. le Président. Ich danke für die Wortmeldungen und die Abstimmungen. Effectivement, être prudent avec les finances implique un travail en amont et en continu. Nous allons, dans la suite de l'ordre du jour, essentiellement nous consacrer au budget, mais aussi au frein aux dépenses, ce qui permet à notre Église de remplir sa mission, avec les moyens que nous avons.

Mme Valentine Murith. Par rapport au vote que nous venons de faire, je voudrais juste dire, comme c'est ma quatrième législature, je suis ravie de souligner - non sans une touche d'ironie - qu'il y a 17 personnes qui sont d'accord de travailler gratuitement.

Faisant partie de la Commission RFin depuis plus de 2 ans, à part les vacances scolaires, ce sont des séances de plus de 2 heures, tous les 15 jours, le soir. On sacrifie beaucoup de temps et les présidents ont d'énormes choses à préparer. Gagner CHF 50.- ou CHF 100.- ce n'est pas un salaire. Je trouve que c'est quelque chose de correct pour le travail qu'on investit et souvent depuis très longtemps.

Pour les prochaines commissions, on a toujours tellement de difficultés à trouver des membres, il y a donc 17 personnes qui sont tout à fait d'accord de venir à Fribourg le soir de 20h à 22h, voire 23h, travailler gratuitement pour l'Église et la gloire de Dieu. J'en suis ravie ! Merci.

M. le Président. Merci beaucoup Mme Murith!

7. Arrêté relatif au frein aux dépenses

7. Beschluss über die Ausgabenbremse

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Pour le point à l'ordre du jour sur le frein aux dépenses, je donne d'abord la parole au représentant du CEx, responsable du dicastère des finances, M. Marc Joye.

M. Marc Joye. Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, le budget que nous vous soumettons s'inscrit dans le plan quinquennal de la Corporation ainsi que les objectifs de législature du CEx. Ces deux documents vous seront présentés plus tard dans la matinée.

Pour le budget 2025, l'objectif primordial qui a animé le CEx, c'est d'annoncer une réduction des coûts et par conséquent de la charge financière pour les paroisses. Après des années d'augmentation régulière et successive des contributions des paroisses, le CEx réalise que la situation actuelle, empreinte d'incertitude liée aux revenus fiscaux et aux sorties d'Église, demande un changement d'attitude et un effort d'économie de notre part. Ceci aussi aux demandes pressantes de cette Assemblée et des paroisses.

Le budget 2025 présente ainsi une demande de contribution des paroisses pour les dépenses de la pastorale catégorielle à hauteur de CHF 9'752'000. Ce montant est CHF 122'000 plus bas que celui demandé pour 2024. Cette réduction est obtenue par de nombreux efforts, en matière de personnel et de réduction d'autres coûts, tous azimuts.

En fait, en réalité, la réduction des dépenses n'est pas de CHF 122'000, mais bien de CHF 362'000, si l'on considère que, d'une part, le déficit de 2024 fût embelli par la dissolution de plus CHF 400'000 de réserves et fonds, et d'autre part, que les revenus de l'impôt à la source furent budgétisés pour 2024 CHF 115'000 de plus que dans notre budget 2025. En tenant compte de ces éléments, la réduction nette des dépenses dans le budget 2025 se monte à CHF 362'000, ce qui représente 4% des dépenses et en moyenne 3'400.- par paroisse.

La question est : Où avons-nous mis l'accent pour cette réduction ? Et bien partout ! Nous avons demandé des sacrifices à tous les services et tous nos partenaires. Nous avons dû faire des arbitrages, réduire un peu ici, réduire plus là. Nous sommes conscients que tous ne sont pas enchantés de ces réductions. Mais, en fin de compte, le CEx est satisfait de vous présenter un budget qu'il estime sobre et économe, mais sans tomber dans le piège d'un budget d'austérité à tout cran, qui aurait conduit à des licenciements, une démotivation des collaboratrices et collaborateurs, une réduction drastique des services et de la qualité du travail.

Au vu de la situation financière actuelle tendue, nous avons décidé de renoncer à une indexation généralisée des salaires au 1.1.2025. Cela nous paraît acceptable au vu d'une inflation finalement plutôt contenue, confirmée avant-hier encore par la baisse du taux d'intérêt directeur de la BNS. L'inflation reste estimée à 1.3% pour l'année en cours.

Néanmoins, un effort particulier est prévu sous forme d'un complément de salaire (non-récurrent et hors palier) de CHF 900 (au pro rata de taux d'occupation) en faveur des plus bas salaires, versé à raison de CHF 75 par mois. Cette dépense représente 0.3% de la masse salariale, soit CHF 23'000 pour la catégorielle et CHF 23'000 pour la territoriale. C'est une charge modérée, mais qui profitera vraiment à celles et ceux qui sont le plus touchés par l'inflation.

A titre indicatif, une compensation généralisée de l'inflation de 1.3% à l'ensemble des employés de la pastorale catégorielle et territoriale aurait coûté près de CHF 200'000 aux paroisses. Par année, puisque ces coûts sont récurrents.

Concernant la structure formelle du budget, nous vous présentons cette année, par volonté de transparence, le budget en 3 sous-budgets:

(a) Budget CATEGORIELLE (pages 35-38) : c'est le seul qui est relevant pour déterminer le frein aux dépenses et la participation financière des paroisses aux coûts de la CEC.

(b) Budget TERRITORIALE : c'est celui qui regroupe les coûts facturés aux unités pastorales (UP) en fonction de leur utilisation.

(c) Budget MANDATS FIDUCIAIRES : c'est celui pour lequel nous jouons simplement un rôle fiduciaire et refacturons tous les coûts aux mandataires.

Parlons donc d'abord et surtout du budget de la pastorale catégorielle. Le gros des économies est réalisé par la réduction des effectifs de 70 à 67 des emplois à plein temps (EPT) et une réduction de la masse salariale de CHF 6.1 à 5.8 millions. Cette réduction a été faite avec soin, pour éviter les ruptures dans les services et en évitant des licenciements économiques. A ce sujet, la collaboration constructive des trois Représentantes de l'autorité diocésaine ainsi que de notre Secrétaire général dans ce processus est à souligner, avec nos sincères remerciements. Ces efforts nous ont permis de réduire les coûts totaux du personnel de CHF 408'000.

Les charges d'exploitation, quant à elles, ont été revues en détail et leur coût a pu être maintenu au niveau de 2024. Ces dépenses sont souvent liées et regroupent tant des frais d'administration, d'exploitation, de la pastorale, des dons et subventions, ainsi que les contributions aux institutions supérieures comme l'Évêché ou la RKZ, la conférence centrale des corporations au niveau suisse.

Concernant, l'Évêché, bien qu'ayant augmenté notre contribution de CHF 34'000 à CHF 700'000, nous n'avons malheureusement pas pu satisfaire la demande reçue, qui se montait à CHF 825'000, dont CHF 70'000 concernant le traitement du dossier des abus sexuels, qui continue tous à nous préoccuper. Nous le regrettons et relevons que la situation financière de l'Évêché est tendue. Il faudra trouver des solutions. D'autant plus que le montant des CHF 70'000 demandé ne sera pas unique, mais sera probablement récurrent dans les prochaines années. Au sujet des coûts pour le traitement de ces cas d'abus sexuels, il est à noter que notre Corporation, donc les paroisses, y contribue déjà, par le biais de la RKZ, à hauteur de CHF 68'000. Le CEx aimerait éviter que les CHF 70'000 supplémentaires nécessaires à l'Évêché soient encore à charge des paroisses. Vu la pression du frein aux dépenses, nous souhaitons que d'autres sources de financement soient envisagées. Surtout que ces coûts ne vont pas disparaître dans un avenir proche, le problème se reportant ainsi d'année en année. Nous proposons

donc de maintenir la contribution actuelle à CHF 700'000, mais proposons d'instaurer un dialogue plus soutenu avec l'Évêché pour le budget 2026.

Concernant la RKZ, là-aussi, les pressions inflationnistes, notamment liées au dossier des abus sexuels, furent fortes. Alors que les demandes initiales étaient là-aussi plus hautes, nous nous sommes engagés fortement, notamment notre Secrétaire général, qui est membre de la commission financière de la RKZ, pour "geler" le montant des contributions au niveau actuel de CHF 750'000. Nous continuerons de nous engager là-aussi en faveur d'une stabilisation des coûts dans le futur. Notons bien qu'il s'agit ici d'une dépense liée, à laquelle nous sommes contractuellement obligés. En déroger nuirait à la solidarité intercantonale et créerait aussi un précédent qui serait fatal à moyen terme.

On notera également que, jusqu'en 2024, les coûts de surveillance des bénéfiques curiaux étaient traditionnellement financés par toutes les paroisses, noyés dans le budget de la CEC. Dès 2025, par souci de transparence, ils vont être mis à la charge des bénéfiques curiaux eux-mêmes, en proportion de leur bénéfice. Cette décision a été mise en œuvre par la Commission de surveillance desdits bénéfiques, par une révision de la directive idoïne en date du 19 novembre 2024. Cette directive est disponible sur le site web de la CEC et a été envoyée cette semaine aux bénéficiers. Cela est juste et permet de décharger les paroisses d'un coût d'environ CHF 70'000 par année, pour quelque chose dont elle ne profite pas directement, en particulier les paroisses n'ayant pas ou qu'un petit bénéfice curial.

Finalement, nous avons également légèrement diminué, à contre-cœur, nos dons et subventions à des causes sociales et caritatives. Toutefois, l'effort de l'Église catholique en faveur des défavorisés ne se limitent pas à ceux de la CEC, mais bien à l'ensemble des 107 paroisses de notre canton. La CEC n'a pas d'argent, que celui qu'elle reçoit des paroisses. Nous appelons donc vivement les paroisses qui le peuvent à intensifier leurs dons directement auprès des œuvres d'entraide, notamment Caritas Fribourg et les Conférences St-Vincent de Paul, qui doivent faire face à l'augmentation des besoins. Je rappelle que les paroisses catholiques sont membres de Caritas. C'est notre tâche, à l'Église, de soutenir les gens dans le besoin. La légère réduction prévue pour Caritas est de CHF 20'000, qui seront, nous l'espérons, plus que compensés par des dons des paroisses. Si chaque paroisse donne CHF 1'000, cela fera déjà CHF 100'000 de plus pour Caritas. Merci d'avance de votre générosité.

Au niveau des produits divers, les montants restent stables, à l'exception des revenus de l'impôt à la source, que nous avons dû revoir à la baisse et budgétiser à CHF 700'000, contre CHF 815'000 au budget 2024. Cet élément est bien sûr hors de notre contrôle, mais nous devons l'assumer dans notre budget.

En conclusion, les dépenses de la catégorielle se réduisent de CHF 362'000. Par contre, les produits de l'impôt à la source sont également en réduction de CHF 115'000 et la dissolution de réserves en réduction de CHF 125'000. Le résultat en est une réduction comptable et effective de CHF 122'000.

Un mot sur le budget pour la pastorale territoriale, qui représente des dépenses nettes de CHF 10.1 millions. Là-aussi en réduction de CHF 148'000 par rapport à 2024. Il s'agit essentiellement de coûts de personnel travaillant directement dans les paroisses (prêtres, agents pastoraux laïcs).

Ces coûts n'affectent pas le budget qui vous est soumis, car ils sont entièrement refacturés aux paroisses qui les occasionnent. Néanmoins, il est à souligner que la baisse des charges de CHF 148'000 profite directement aux paroisses, en réduisant leur facture globale.

Finalement, notre budget inclut pour env. CHF 5.8 millions de francs pour des mandats externes, c'est-à-dire des mandats comme Caritas ou certaines paroisses où nous exerçons uniquement un rôle fiduciaire. Nous payons les salaires des mandataires et ils nous remboursent entièrement les coûts y relatifs.

Ces montants ne devraient en fait pas faire partie du budget soumis au vote. Toutefois, nous les mentionnons vu qu'ils sont intégrés dans le budget global qui vous est soumis.

J'en viens au fameux "frein aux dépenses". Dans le Statut, le montant à charge des paroisses est limité à 15% de la moyenne des recettes ecclésiastiques des paroisses pour les trois dernières années connues, en l'occurrence 2019, 2020 et 2021.

L'expérience a montré que ce système n'est pas satisfaisant. Pour résoudre ce problème du frein aux dépenses, l'Assemblée des délégués de la Corporation (ACEC) a, en juin 2024, donné mandat au CEx d'établir une planification quinquennale pour la période 2025-2029 qui détermine les contributions futures des paroisses, sur le principe de l'enveloppe budgétaire, et agit, ainsi, comme un effectif frein aux dépenses.

Mais pour cette année, nous allons devoir vous demander de voter, une fois encore, un dépassement de ce taux statutaire de 15%. En effet, le budget 2025 représente un pourcentage de 16.34%. Nous soulignons que ce taux de 15% est à nos yeux dépourvu de sens, puisqu'il compare le budget actuel avec des recettes fiscales d'un passé vieux de 5 ans ! Cela a d'ailleurs été très bien démontré par le président de la RFin lors de notre dernière assemblée.

J'espère que ces explications vous auront convaincus, que l'approbation de ce taux est raisonnable et nécessaire pour une gestion saine de notre Corporation cantonale.

Je conclus en vous priant de m'excuser pour cette longue intervention et en vous remerciant d'avance de votre approbation pour la fixation du frein aux dépenses.

M. le Président. Merci M. Joye pour ces explications substantielles et complètes. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission de gestion, M. Jean-Pierre Jaquet.

b) Rapport de la Commission de gestion ;
b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, les éléments essentiels à prendre en compte pour savoir si vous allez accepter ou pas l'augmentation 1.34%, demandé par le CEx, sont les suivants.

Le taux de 15% fixé dans l'Art. 71 al. 1 du Statut, à la suite de la fusion des deux caisses, était sous-estimé dès son entrée en vigueur. L'augmentation de 1.34% du taux demandé par le CEx, semble très raisonnable si l'on considère la forte diminution de l'apport des réserves ainsi que la réduction conséquente du montant de l'impôt à la source en comparaison avec le budget 2024. La limitation de cette augmentation n'a été possible que grâce aux gros efforts consentis par tous les services de la Corporation.

Finalement il faut garder à l'esprit que cette notion de frein aux dépenses fait actuellement l'objet d'une étude de la part de la Commission spéciale RFin afin de changer le système pour le rendre plus réaliste.

Par conséquent ce qu'il faut retenir de ce budget 2025 est le fait que le montant des contributions demandées aux paroisses est en diminution par rapport à 2024.

Compte tenu de ces éléments, la CoGest a décidé, dans sa grande majorité, de répondre favorablement à la demande d'augmentation de 1.34% du taux du frein aux dépenses pour 2025.

En conclusion, la CoGest vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté, tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Jaquet pour l'appui à ce projet.

c) Entrée en matière ;
c) Eintretensdebatte;

M. le Président. Je demande au préalable si que quelqu'un dans cette assemblée conteste l'entrée en matière sur le projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses ?

Herr Jan Bartelsen. Guten Morgen, mein Name ist Jan Bartelsen. Ich stehe hier als Vertreter der Laienseelsorgenden aus dem deutschsprachigen Teil des Kantons. Wir hatten kürzlich eine Sitzung mit den Mitarbeitern, wo wir über das Thema diskutiert haben, des nicht vorhandenen Inflationsausgleichs

der Gehälter. Marc Joye hat es soeben angesprochen. Grundsätzlich, wie gesagt ich kann nur für den deutschsprachigen Teil sprechen, begrüßen wir es, dass die niedrigeren Gehälter eine Zulage bekommen. Das ist etwas, das wir sehr unterstützen. Es handelt sich um die unteren 33% der Gehälter.

Dass die übrigen zwei Drittel nichts bekommen, finden wir als nicht richtig, weil sich für alle die Ausgaben erhöhen. Alle Kosten werden teurer. Meine Krankenkasse gibt mir keinen Rabatt nur weil ich bei der kkk arbeite. Dort muss ich mehr bezahlen.

Ich habe mich mit vielen Mitarbeitern unterhalten in den letzten Wochen. Viele haben mir gesagt, gerade mit Familie ist es nicht möglich zu überleben, wenn nicht auch der Partner oder die Partnerin mit hohen Stellenprozenten arbeitet. Die Gehälter reichen einfach nicht aus.

Ihr habt in einem der beigelegten Dokumente geschrieben, dass die katholische Kirche ein attraktiver Arbeitgeber sein möchte. Mit einem Inflationsausgleich von null, sind wir aber nicht attraktiv. Es tut mir leid. Um es auf Senslerdeutsch zu sagen: "Häbet Sorg zu de Lüt!"

M. le Président. Besten Dank Herr Bartelsen. Darf ich noch fragen, ob Sie das Eintreten auf diesen Entwurf bestreiten?

Herr Jan Bartelsen. Nein.

M. le Président. Somit danke ich Ihnen herzlich für das engagierte Votum. Gibt es weitere Wortmeldungen?

On va discuter ensuite de l'arrêté. Je le répète: y a-t-il des voix discordantes par rapport à l'entrée en matière?

M. Daniel Werro. Par rapport à la RKZ, vous savez que je suis un grand ami de la RKZ, je lis "malgré les pressions inflationnistes de la part de l'organisation...", j'ose espérer que la RKZ aura un appétit moins vorace suite à la baisse du taux directeur par la BNS cette semaine.

Je rajoute que j'espère que la clé de répartition par canton sera encore plus finement discutée, Fribourg ayant toujours été la vache grasse, une obligation de paiement de l'impôt ecclésiastique prévalant dans notre canton, contrairement au canton de Neuchâtel par exemple.

Tout comme l'impôt à la source, et je remercie au passage la Commission de gestion, j'ai entendu dire que le CEx souhaitait faire passer l'impôt à la source à 100%. Les paroisses, nous sommes déjà très solidaires avec un taux à 90%. Le fait de passer à 100% serait exagéré.

M. le Président. Je remercie M. Werro. Il ne s'agit pas non plus d'une voix discordante par rapport à l'entrée en matière.

Je constate dès lors que l'entrée en matière est acquise.

d) Discussion ;

d) Diskussion;

M. le Président. J'ouvre la discussion générale. Est-ce qu'il y a des demandes de paroles?

M. le Vicaire général. Merci de me passer la parole. J'ai bien compris et je crois que c'est dans toute la société qu'il faut veiller au budget, qu'il faut éliminer les frais et se réorganiser.

Personnellement c'est vrai que ça fait depuis 5 mois que j'occupe cette fonction et je suis surpris/étonné de voir l'investissement qu'il faut fournir pour accompagner à l'heure actuelle les prêtres et les agents pastoraux laïcs et de diminuer à l'heure actuelle pour la deuxième fois la contribution à l'Évêché, cela me pose quelques questions. Puisque depuis 2 ans maintenant, une cellule accueille les prêtres et les agents pastoraux qui viennent d'ailleurs en mission dans notre diocèse. Cela nécessite un engagement de proximité assez fort pour bien les intégrer dans l'ensemble des régions diocésaines.

Vous savez également que notre Évêque a souhaité aussi des conseils thématiques afin d'être mieux conseillé dans certains sujets, très pointus à l'heure actuelle, parce qu'il faut des personnes compétentes pour discerner et là j'ai participé dernièrement au conseil épiscopal de la santé. Je suis

impressionné de voir le travail de réflexion qui se fait pour former les bénévoles surtout. Entre autres je sais que dans le canton de Neuchâtel, il y a actuellement une formation pour une cinquantaine de bénévoles. Il y a des projets très pointus aussi dans le canton de Fribourg.

A l'Évêché nous sommes en train de réfléchir aussi à un projet de numérisation de l'ensemble des archives. Il y a eu pendant de nombreuses années, j'ose dire, presque un laisser-aller et un manque de compétences pour faire des archives pointues. A l'heure actuelle il y a un énorme travail qui doit se faire. Là ça nécessite effectivement de nouveaux investissements pour bien accompagner toutes les personnes, pour permettre à notre Église d'être bien présente avec une certaine dignité.

Le travail pour les abus est un travail très, très conséquent. Je dirais sur un tiers des personnes engagées en Église, il faut accompagner, faire de la prévention et mettre à jour bien des dossiers.

Les task forces cantonales, entre autres celle de Fribourg, doivent fournir un énorme travail et là je trouve qu'on a les représentants de notre Évêque et vous en avez fait l'expérience dans le Canton de Fribourg, sont surchargés, plus que surchargés, puisque certains sont en burnout, d'autres sont à la veille d'être en burnout. Je crois que là on doit peut-être oser déplacer certains investissements afin de permettre d'accompagner des personnes, afin de donner une image, on a besoin de redonner une belle image de la beauté notre Église sur la place publique. Et là je pense que nous n'avons plus assez de moyens pour aller très vite, car on ne peut pas aller très vite dans de tels dossiers, mais on ne doit pas encore perdre du temps et il est important qu'on investisse dans du personnel et dans des moyens financiers, pour permettre à une Église de retrouver davantage de beauté et de dignité.

Cela fait un peu allusion à ce qui s'est passé à Paris pour redonner de la beauté à un tel édifice. Notre édifice ce ne sont pas des pierres, ce sont des êtres humains. Nous sommes des pierres vivantes et nous allons être des reflets de dignité sur cette terre. Malheureusement elle est quelque peu abîmée et ça vous le savez ! Merci.

M. le Président. Merci beaucoup M. le Vicaire général pour ce message supplémentaire de l'Évêché, toujours apprécié, sur la question des abus qui nous préoccupe beaucoup. Vous avez fait allusion aux êtres humains, nous sommes ici les délégués de la CEC qui formons l'Assemblée et qui discutons ensemble de l'avenir de notre Église. Nous prenons nos responsabilités, y compris sur les aspects très matériels qui permettent ensuite d'engager des personnes dans l'aumônerie, mais aussi dans les autres fonctions.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Ce n'est pas le cas.

e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses
e) Genehmigung des Beschlusssentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse

M. le Président. Est-ce que les titres et considérants appellent des remarques. Ce n'est pas le cas.

Je passe à l'arrêté tel quel.

Concernant l'art. 1, il est fait mention du taux de frein aux dépenses de 16.34%. Y a-t-il des remarques. Cela n'est pas le cas. L'art. 1 est ainsi adopté.

L'art. 2 précise que cette augmentation est limitée au budget 2025. Elle n'est pas soumise au référendum. Y a-t-il des remarques. Cela n'est pas le cas. L'art. 2 est ainsi adopté.

L'art. 3, soit l'exécution. Y a-t-il des remarques. Cela n'est pas le cas. L'art. 3 est ainsi adopté.

Les questions pour le vote électronique s'affichent sur l'écran.

Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

L'arrêté concernant l'augmentation du taux de frein aux dépenses est adopté par 52 voix, 2 contre et 1 abstention.

8. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source

8. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Mesdames et Messieurs, je redonne la parole au responsable des finances, M. Marc Joye.

M. Marc Joye. Sehr geehrte Damen und Herren, gemäss Art. 74 des Statuts hat die kantonale Körperschaft Anspruch auf mindestens zwei Drittel der von den Pfarreien erhobenen Quellensteuer. Seit 2013 kam ihr ein Prozentsatz von 90% zugute.

Die Einnahmen aus der Quellensteuer sind, wie oft bei Steuern, unsicher und schwierig vorhersehbar. Beispielsweise wurden für 2024 CHF 815'000 budgetiert, aber schlussendlich nur CHF 700'000 überwiesen. Im Budgetentwurf haben wir entsprechend einen Betrag von CHF 700'000 eingestellt. Auf diese Einnahmen sind wir angewiesen.

Für 2025 beantragen wir daher den Prozentsatz auf 90% zu belassen.

Danke für Ihre Zustimmung.

M. le Président. Vielen Dank Herr Joye. Wir kommen zur Eintretensdebatte. Je donne la parole au Président de la CoGest.

- b) **Entrée en matière ;**
b) **Eintretensdebatte;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, concernant le montant de l'impôt à la source inscrit au budget et comme mentionné dans son rapport, la CoGest espère que l'estimation de ces CHF 700'000 pour 2025 soit réaliste. En effet, et au vu du montant réel que la Corporation a pu facturer aux paroisses en 2024, à savoir moins de CHF 700'000, cette estimation semble d'ores et déjà sujet à caution.

En ajoutant à cela le fait que les tâches financées par la Corporation n'ont pas changé, il apparaît justifié que le CEx propose de conserver le taux de 90%.

Au vu de la situation délicate dans laquelle notre Église se trouve, tant du point de vue de son image que du point de vue de ses finances, la CoGest, à l'unanimité, préavis favorablement la proposition du CEx et profite de cette occasion, pour remercier tout particulièrement les paroisses dont l'impôt à la source représente une part importante de leurs revenus.

En conclusion la CoGest vous suggère d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté tel que présenté. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup M. Jaquet.

Wird das Eintreten von jemandem bestritten?

M. Daniel Werro. Pour l'impôt à la source, je viendrai toujours en avant. Pour vous dire que je suis un vieux de la vieille, ça fait encore plus longtemps que je suis à la Corporation, n'est-ce pas Mme Murith ? Moi j'étais encore du temps des tâches supra-paroissiales et je me battais déjà seul contre tous par rapport à l'impôt à la source. Pour les novices du CEx, d'abord nous étions à un taux autour de 60%.

Je sais que la CoGest a travaillé de 100% à 90%. Moi je vous dirais simplement la chose suivante. Je continuerai à prendre la parole en vous disant que notre paroisse est très solidaire, dans le sens que nous avons un grand groupe qui commence par « M » et qui génère beaucoup d'impôt à la source.

Deuxièmement, nous avons un impôt paroissial élevé parce que nous sommes une paroisse bénéficiaire. Au moins là nous recevons un chouïa des paroisses riches. Nous prenons cela avec plaisir.

Pour terminer j'aimerais simplement dire que l'impôt à la source est programmé à la baisse, le CEx a eu raison, car selon mes sources, de plus en plus de personnes taxées selon l'impôt à la source, peuvent, avec bonheur pour notre paroisse, switcher à une taxation ordinaire. On sait donc d'avance que l'impôt à la source ira en diminuant pour notre paroisse.

Nous nous battons avec nos armes, mais bien sûr je ne vais pas combattre le 90%, car je sais que je n'ai aucune chance.

M. le Président. Besten Dank Herr Werro. Wir nehmen Ihre Worte so zur Kenntnis. Ich konstatiere, dass sie nicht gegen das Eintreten Stellung beziehen.

L'entrée en matière concernant cet arrêté relatif à l'impôt à la source est acquise. Nous continuons avec la discussion.

c) Discussion ;

c) Diskussion;

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen?

M. Carlo Bonferroni. Nous à St-Laurent à Estavayer, on se pose la question de demander à ce que l'impôt à la source soit supprimé ou simplement remis à la valeur statutaire.

On a décidé de ne rien faire car ça risque de faire qu'une manicette comptable. Le revenu qui ne viendrait pas par l'impôt à la source, devrait alors être pris sur les contributions aux paroisses. Ça serait dès lors qu'un changement à faible impact, mais on attire tout de même l'attention sur le fait que notre paroisse a besoin de sous.

M. le Président. Merci M. Bonferroni. Est-ce que cette remarque appelle une réponse du CEx ou de la CoGest ? Ce n'est pas le cas.

Gibt es weitere Wortmeldungen? Dies ist nicht der Fall.

d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source

d) Genehmigung des Beschlussesentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer

M. le Président. Zuerst kommen wir zum Titel und den einführenden Angaben. Dazu gibt es keine Bemerkungen.

Art. 1 Quellensteuer - Für das Jahr 2025 treten die Pfarreien 90% des Ertrags der vom Kanton erhobenen Quellensteuer an die kantonale Körperschaft ab.

Gibt es dazu Bemerkungen? Das ist nicht der Fall. Artikel 1 ist angenommen.

Art. 2 Rechnungsstellung - Die Beträge werden auf der Grundlage der Mitteilung der Überweisungen durch die kantonale Steuerverwaltung berechnet und den Pfarreien danach von der kantonalen Körperschaft in Rechnung gestellt.

Gibt es dazu Bemerkungen? Keine Bemerkungen, Artikel 2 ist angenommen.

Art. 3 Ausführung des Beschlusses - Der Exekutivrat wird mit dem Vollzug des Beschlusses beauftragt.

Gibt es dazu Bemerkungen? Keine Bemerkungen, Artikel 3 ist angenommen.

Sie sehen es auf dem Bildschirm. Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Der Beschlussesentwurf über die Abtretung der Quellensteuer wurde mit 48 Stimmen und 4 Enthaltungen angenommen.

9. Budget de la CEC pour 2025

9. Voranschlag 2025 der kkk

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Pour le budget 2025, je donne la parole au responsable du dicastère finances, M. Joye.

M. Marc Joye. Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai déjà largement abordé ce point lors de la discussion sur le frein aux dépenses.

Je souhaite tout d'abord aussi remercier les gens qui ont contribué à la préparation de ce budget 2025, en particulier Mme Panchaud et son team qui ont passé beaucoup d'heures à réviser beaucoup de versions de ces différents budgets, beaucoup de calculs à changer, à modifier. Je la remercie ainsi que son équipe pour ce travail.

Je souhaite encore vous rendre attentif à un élément important de notre système de financement.

Nous voyons donc que, dans le budget 2025, les coûts baissent globalement et substantiellement, tant pour la catégorielle que pour la territoriale. Toutefois, attention, cela ne garantit pas automatiquement une baisse au niveau de toutes les UP et paroisses.

En effet, la raison en est que les contributions individuelles des paroisses dépendent de trois facteurs:

- (a) Les dépenses globales de la CEC (ce budget)
- (b) RICC (rendement de l'impôt cantonal des catholiques), art. 70 du Statut
- (c) La péréquation financière (art. 42 et suivants du Statut)

Donc, merci de transmettre cela à vos paroisses : si leur facture 2025 serait plus élevée que 2024, ce ne serait pas la faute du budget accepté par l'Assemblée ! Au contraire, ce serait parce que ces paroisses auront eu en moyenne des revenus fiscaux supplémentaires durant les périodes considérées (2019-2021), qui aurait mené à une augmentation de son RICC et, ainsi, de sa participation à la facture globale. Elle sera en plus aussi affectée par une péréquation défavorable.

Il est vrai que cela fonctionne dans les deux sens, donc certaines paroisses pourront profiter d'une baisse plus que proportionnelle.

Le RICC des années antérieures influence donc la facture individuelle des paroisses.

Merci de bien ancrer cela dans la tête de vos conseillers paroissiaux, pour éviter des remarques injustifiées du genre de "ils disent que le budget diminue, mais en fait on paie toujours plus".

Merci de votre attention et de votre soutien à ce projet de budget 2025.

M. le Président. Merci M. Joye.

b) Rapport de la Commission de gestion ;

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. le Président. Je passe maintenant la parole au Président de la CoGest.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, le document est intitulé budget 2025/Voranschlag 2025 fourni par l'administration est remarquable. Il permet une lecture bien plus aisée des charges et des produits propres à chacun des services de la Corporation, en faisant la distinction entre la pastorale catégorielle et la pastorale territoriale avec les mandats fiduciaires.

La Commission s'en félicite et remercie vivement l'administratrice, Madame Patricia Panchaud et son équipe, pour l'immense travail réalisé.

Concernant le budget 2025 proprement dit, la CoGest constate que de gros efforts ont été consentis par tous les services de la Corporation, afin de permettre de permettre au CEx un projet en diminution par rapport à celui de 2024.

La diminution concernant la contribution des paroisses est d'environ CHF 122'000 au niveau de la pastorale catégorielle et d'environ CHF 148'000 au niveau de la pastorale territoriale. La CoGest s'en félicite et remercie toutes les personnes impliquées, tant au niveau des régions diocésaines qu'au niveau du CEx. Les doléances des paroisses ont été entendues et prises en compte. En ce qui concerne les mandats fiduciaires, il présente des charges équilibrées par rapport aux produits. Afin de mettre en évidence la commission administrative de 2%, facturée aux paroisses pour le traitement de ces mandats, le produit y relatif se retrouve dans un chapitre séparé, à savoir le chapitre B.D. 1101 Produits de facturation diverse, à la page 33 du document.

La CoGest rend attentif au fait que les demandes de l'Évêché et de la RKZ ne sont pas dépendantes de notre volonté. Grâce à l'implication de notre responsable des finances du CEx, M. Marc Joye et notre Secrétaire général, M. David Neuhaus, nous arrivons à nous faire entendre et à limiter quelque peu les hausses. La CoGest les en remercie sincèrement. Mais qu'en sera-t-il de l'évolution des demandes pour les prochains budgets ?

Concernant le rapport de la CoGest, dans sa version française, elle comporte une erreur en page 4 et plus particulièrement au point intitulé « Projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement ». En effet, il faut remplacer les termes « à l'unanimité des membres de la CoGest » par « à la grande majorité des membres de la CoGest ».

Finalement et comme mentionné dans son rapport, la CoGest, dans sa grande majorité, vous propose:

- D'entrer en matière et d'accepter le budget de fonctionnement 2025 de la CEC tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2025 de la CEC tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet pour ce rapport.

- c) Entrée en matière ;**
- c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre le débat sur l'entrée en matière sur le projet de budget de la CEC 2025. Vous l'avez entendu, on ne va pas vers des temps plus faciles. Les organes de notre Corporation en sont conscients, le CEx, l'administration et vous, chers délégués, qui prenez des décisions souveraines.

Est-ce que l'entrée en matière sur le budget est contestée ? Ce n'est pas le cas, elle est ainsi acquise.

- d) Discussion centre de charges par centre de charges ;**
- d) Diskussion Kostenstelle nach Kostenstelle;**

Administration CEC

M. le Président. Je vous prie de prendre le document concernant le budget à la page 2 et passe la parole à M. Joachim Teddie.

M. Joachim Teddie. Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers délégués, je représente aujourd'hui le groupe des délégués des unités pastorales de Sarine-Lac et des mouvements du Grand Fribourg. C'est à ce titre que je prends la parole.

Cette première intervention concerne le chiffre 6117 Loyers et charges du budget 2025 sous rubrique B.A. : Administration CEC. Le groupe s'est penché sur ce montant de CHF 360'000 contre CHF 341'590 en 2024. Dans un contexte de stratégie de frein aux dépenses, ce montant nous paraît un peu élevé, surtout que les perspectives de collecte d'impôts ne sont pas très reluisantes. En dépit des explications reçues, concernant la réunification de tous les montants de chaque dicastère, nous pensons qu'il serait judicieux d'examiner d'autres pistes, notamment l'achat du bâtiment ou la relocalisation des bureaux à un autre endroit qui pourrait permettre une réalisation d'économies.

Il nous semble possible, si la réflexion devait être faite, dans le sens d'un achat de logement adéquat ou d'une relocalisation, de pouvoir atteindre un tel objectif sur le long terme.

Mais pour l'instant nous désirerions connaître le nombre de m² que la Corporation ecclésiastique loue au propriétaire. Cela permettrait déjà de se faire une idée sur le prix au m² et de comparer avec ce qui se facture sur le Boulevard de Pérolles ou ailleurs. Je vous remercie.

M. le Président. Un grand merci. Y a-t-il d'autres demandes de paroles sur ce chapitre ? Je passe la parole à M. Boschung, président du CEx. Les réponses du CEx ou des commissions compétentes vont se faire à partir du pupitre ici. C'est donc plus simple si les délégués restent à leur place. Ils recevront un microphone depuis le côté.

M. Bruno Boschung. Merci beaucoup pour cette intervention. Je me permets de donner une certaine clarification, une réponse déjà à cette question tout à fait pertinente qui concerne la situation actuelle de nos locaux et les loyers y relatifs.

Peut-être que vous avez aussi lu notre programme de législature ? Là vous avez pu voir au point 7) qu'on parle de nos locaux. Nous savons bien qu'aujourd'hui c'est un poste extrêmement lourd.

On est peut-être en train de trouver une nouvelle situation en ce qui concerne les loyers. Quelques variantes sont déjà en discussion. On est toujours dans un dialogue très étroit avec St-Paul, soit le propriétaire. On est aussi en réflexion pour savoir si on peut diminuer quelque peu la surface. Mais juste pour vous rassurer que ce sujet est sur le radar du CEx et on essaie de trouver au mieux une solution. Le contrat de bail arrive à son terme à la fin de l'année prochaine et on est en discussion avec St-Paul à ce sujet. Est-ce que c'est en ordre pour vous ainsi ? Merci.

M. le Président. Besten Dank Herr Boschung. Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre ?

M. Daniel Werro. Ce n'était pas prévu que je prenne la parole, mais suite à la décision de la BNS d'abaisser son taux directeur, j'invite le CEx de parler avec le propriétaire pour savoir si une baisse de loyer entre en matière.

M. le Président. Merci beaucoup pour cette remarque qui a été entendue.

M. Bruno Boschung. On va même aller plus loin que de poser la question. Merci M. Werro.

M. le Président. Il n'y a pas de demandes de modification. Le chapitre Administration est ainsi adopté. On continue à la page 4 et je passe la parole à M. Melchior Etlin.

Direction/Région diocésaine, Bistumsregionalleitung, Service de la communication, Coûts de formation CCRFE, Ausbildungsbeiträge, La Doc, Dokumentationszentrum, Secrétariat des Services, Service catéchèse et Jeunesse, Katechese, Jugendseelsorge, Jubla-RAST, Bildung und Begleitung, Formation adultes et accompagnement, Diaconie, Aumônerie Hôpitaux, Aumônerie EMS

Herr Melchior Etlin. Danke für das Wort. Ich habe eine kleine Frage bezüglich des Codes B.C.0602: Aumônerie EMS. Das « B » steht für bilingue. Warum ist « B » angeführt und nicht « F »? Die Pflegeheimseelsorge wird im deutschsprachigen Teil des Bistums durch die Pfarreien wahrgenommen.

M. le Président. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

M. Marc Joye. Ich glaube das ist ein guter Punkt. Wir werden uns überlegen, ob wir das abändern sollen.

M. le Président. Merci beaucoup M. Joye. Probablement faudra-t-il mettre un « F » là. Merci beaucoup pour votre remarque M. Etlin. Ça sera analysé par l'administration.

Pour le prochain point, je passe la parole à M. Joachim Teddie.

Behindertenseelsorge, COEPS, Mission de langue italienne, Mission de langue espagnole, Mission de langue portugaise, Autres missions, Tâches diverses supraparoissiales, cantonales et diocésaines

M. Joachim Teddie. Merci M. le Président, c'est une fois de plus au nom des unités pastorales Sarine-Lac et les mouvements du Grand Fribourg que je m'exprime. Ça concerne tout le chapitre B.S.0900 :

Tâches diverses supraparoissiales, cantonales et diocésaines. Nous avons remarqué une diminution des montants alloués à certaines associations, de manière presque linéaire.

Nous pensons que c'est justement en ce moment que ces organisations en ont le plus besoin. Les informations qui nous parviennent du terrain font état du fait que les populations de notre canton se trouvent de plus en plus dans la précarité et pour une longue période. Nous avons la chance d'avoir ces associations caritatives qui se battent tant bien que mal pour soutenir ces personnes et ces familles désespérées.

Nous sommes conscients que si les paroisses et autres organismes demandent de réduire la voilure, il faudra bien que cela se fasse à quelque part. Néanmoins nous estimons que ces associations caritatives doivent continuer à être soutenues et davantage. Il est bien clair que nous n'allons pas demander de venir en arrière sur les chiffres présentés dans le budget, mais néanmoins, si les résultats sont meilleurs que prévu, d'envisager de réaffecter ces montants à ces associations au lieu de faire des réserves.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup pour votre intervention, M. Teddie. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de paroles ?

Je donne la parole à notre Vice-Président, M. Matthieu Canevascini.

M. Matthieu Canevascini. Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'interviens ici en ma qualité de délégué de l'Évêque au sujet du compte 650 qui comporte deux montants importants, soit la contribution à l'Évêché et la contribution à la RKZ. Ma proposition est d'augmenter la contribution du compte 6500 de CHF 100'000 et de diminuer la contribution du compte 6520 de CHF 100'000.

Comme le taux de frein aux dépenses a déjà été décidé, je propose de compenser cette augmentation par une baisse équivalente. C'est dans ce sens que je propose ces deux modifications.

M. Canevascini affiche le tableau du financement de l'Évêché et la clé de répartition appliquée entre les quatre cantons.

Comme vous pouvez le constater il y a deux gros contributeurs, à savoir le canton de Fribourg et le canton de Vaud. Et ces deux contributeurs versent une somme à peu près similaire. Les deux autres cantons, en particulier le canton de Neuchâtel, contribuent très peu au financement de l'Évêché.

La clé de répartition entre les quatre cantons est la même que la clé de répartition utilisée par la RKZ pour financer ses propres activités. La conséquence de cela est que, si un des contributeurs baisse sa contribution, ce qui est le cas de Fribourg cette année, les autres contributeurs, à moins qu'ils acceptent de fournir un effort supplémentaire, comme c'est le cas de Genève, vont aussi baisser leurs contributions.

En d'autres termes, les CHF 100'000 qu'il y a entre le budget et la proposition, implique pour l'Évêché non pas CHF 100'000, mais CHF 224'000 de différence, si on inclut aussi les contributions des autres.

Il faut garder à l'esprit que l'argent fribourgeois est payé par les Fribourgeois et est investi à Fribourg, l'argent des Vaudois est payé par les Vaudois, mais il est tout de même investi à Fribourg. Quelque part ce n'est peut-être pas à nous d'engager le mouvement de baisse, sachant que ça implique globalement pour notre canton une diminution qui est de plus du double de ce que nous diminuons. Gardez toujours cet élément à l'esprit lorsqu'on parle de la contribution à l'Évêché.

Le deuxième aspect c'est justifier la différence de CHF 100'000 que je vous propose de faire par rapport au budget proposé. En discutant avec les collaborateurs de l'Évêché, nous sommes arrivés à la conclusion, que si nous voulions tenir compte de l'étude de l'université sur le sujet publié l'année dernière, à savoir, en prenant les éléments essentiels pour l'avenir, le premier élément est la nécessité pour Fribourg de faire un gros effort sur les archives. Ça a déjà été dit tout à l'heure, il y a un effort de numérisation puisque la tenue de nos archives a été extrêmement critiquée.

Un deuxième effort et c'est une partie et non pas l'intégralité des CHF 70'000 liés à la gestion des abus. CHF 60'000 découlent de l'étude de ZH, mais ne sont pas directement liés aux abus, mais à la tenue des archives en général, même si ça a aussi une importance pour la gestion des abus. Le deuxième

montant que vous voyez à l'écran c'est le montant nécessaire à l'examen du dossier lors des mutations et non pas l'examen des dossiers tout court, ça c'est le montant qui est grisé parce qu'il n'est pas compris dans les CHF 100'000 mais qui mérite d'être soulevé. C'est le montant qui serait nécessaire pour commencer à étudier l'ensemble des dossiers et non pas les dossiers uniquement s'il y a des mutations.

Si on compte ces deux recommandations de l'étude de ZH, s'agissant en particulier de Fribourg, on arrive à ces CHF 100'000, dont CHF 60'000.- pour les archives et CHF 40'000.- pour l'étude des dossiers lors de mutations. Tout cela est dans le contexte de la gestion des abus et n'est pas lié aux abus directement. Et que pour que ce soit parfaitement clair par rapport au rapport de la CoGest, aucun de ces chiffres concerne l'indemnisation des victimes.

Du côté des passifs, soit la diminution, le chiffre de CHF 100'000 correspond à peu près, j'arrive à CHF 95'000, à la contribution fribourgeoise que ce soit lié à l'Évêché pour CHF 25'000.- ou notre propre contribution à la RKZ, aux travaux de la RKZ on va dire. Il y a une chose qui m'a profondément dérangé lorsque j'ai vu le budget et que j'y a été sensibilisé par des indications que j'ai reçu de l'Évêché, c'est que si on accepte le budget tel qu'il est présenté par la documentation, on investit CHF 100'000 peut-être de trop pour étudier les abus du passé qu'on a déjà beaucoup étudié, qui continue à être étudié par l'étude de ZH et qui est payée par la RKZ, au détriment de la prévention des abus pour le futur.

Il me semble beaucoup plus raisonnable de faire peut-être une pause dans l'étude des abus et c'est à la RKZ d'en décider, mais en tout cas d'attendre et de mettre la priorité sur la prévention dans le futur, en particulier dans notre diocèse puisque c'est ce qui nous concerne, plutôt que de dépenser l'argent pour étudier le passé. Je ne dis pas que c'est inutile, mais s'il faut fixer des priorités, la priorité devrait être sur les éléments clés, soit la gestion des archives et l'étude des dossiers, au minimum, lors de mutations.

Petite précision en ce qui concerne la contribution RKZ. Ce n'est pas une dépense liée. Selon l'art. 7 du Statut de la RKZ, les cantons sont censés verser une contribution selon une clé de répartition et s'ils n'y parviennent pas (art. 7 al. 3), ils doivent en exposer les raisons et l'Assemblée de la RKZ en discute.

La RKZ est une association de droit privé qui peut difficilement imposer des règles à des corporations de droit public comme la nôtre. La conséquence, si nous ne versons par la pleine contribution, sera simplement que nos représentants au sein de la RKZ devront expliquer cela.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Canevascini. Y a-t-il d'autres remarques au sein de l'assemblée? Madame Fontaine vous avez la parole.

Mme Marie-Claude Fontaine. Je comprends bien que les dépenses pour la gestion des abus augmentent, mais n'y a-t-il pas des réserves à l'Évêché? Je comprends bien que c'est un transfert de charges, mais ce sont quand même les paroisses qui paient.

Je rappelle aussi que ça fait longtemps que les choses traînent. Je rappelle que dans le civil, si une personne doit se défendre, c'est elle qui paie les frais, c'est elle qui perd son travail. Dans notre cas, on pourrait aussi faire participer les prêtres ou les laïcs qui sont accusés d'avoir commis des abus, en diminuant leur salaire, en les faisant participer aux frais que la procédure engendre pour prouver leur innocence. Si on veut arrêter les sorties d'Église, ce n'est pas aux paroissiens de payer. On va me dire que c'est un beau prétexte, ce n'est pas un prétexte pour tout le monde.

M. le Président. Merci Mme Fontaine. Herr Amacker, Sie haben das Wort.

Herr Mario Amacker. Zwei Fragen an Herrn Canevascini in Bezug auf seinen Vorschlag.

Wurde dieser Vorschlag mit der GPK besprochen?

Handelt es sich hierbei um einen einmaligen Aufwand oder sind mit Folgekosten zu rechnen?

Zuletzt noch eine Bemerkung. Das Wichtigste ist, dass diese Untersuchungen so rasch wie möglich abgeschlossen werden. Wenn wir natürlich auf der einen Seite die Behandlung der Dossiers in Freiburg

beschleunigen und auf der anderen Seite die Dossiers gesamtschweizerisch verzögern, dann haben wir am Schluss nicht so viel gewonnen, weil das ganze Thema noch die nächsten zehn Jahre übrigbleibt.

Also eine Strategie für Freiburg ist gut, aber man sollte eine Gesamtstrategie für die Schweiz haben, damit dieses Thema jetzt baldmöglichst abgeschlossen ist, denn das ist nicht gut für die Kirche, wenn das jetzt noch drei, vier Jahre offenbleibt. Jedes Jahr gibt es dann einen Bericht und die Gläubigen haben immer einen Grund mehr, um aus der Kirche auszutreten.

M. le Président. Vielen Dank für diese Wortmeldung, Herr Amacker. Il est clair qu'en l'état il s'agit d'une proposition de diminution et d'augmentation pour cette année. Ça devrait répondre à la première question. Il y aura un vote tout à l'heure. La CoGest se prononcera aussi après le CEx, suite à ces remarques. Y a-t-il d'autres remarques pour ce chapitre ? Herr Etlin, Sie haben das Wort.

Herr Melchior Etlin. Selbstverständlich liegt mir das Bistum auch am Herzen. Ich bin auch Delegierter des Bischofs und ich bin auch als gebranntes Kind kein Freund der RKZ, aber trotzdem stelle ich die Frage. Selbst wenn unsere Delegierten bei der RKZ gut erklären können warum wir nur CHF 650'000 bezahlen, ist dann absolut gesichert, dass dann die RKZ zufrieden ist? Oder besteht das Risiko, dass allenfalls dann die RKZ auf CHF 750'000 beharrt.

M. le Président. Danke Herr Etlin. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à M. Marc Joye du CEx.

M. Marc Joye. Mesdames et Messieurs, il y a plusieurs points qui ont été évoqués ici. J'essaye de les prendre un peu dans l'ordre chronologique.

Concernant les dons tout d'abord, nous n'avons pas diminué ces dons de gaieté de cœur, comme je l'ai expliqué. On voit que tout le monde a besoin de plus d'argent, mais personne ne veut réduire chez lui. On a donc essayé de réduire un minimum et je pense que la réduction était raisonnable.

On parle de CHF 20'000 ou CHF 30'000. Au niveau de Caritas, il y a une réduction de CHF 20'000. Il faut aussi préciser que Caritas recevra l'année prochaine plus d'argent qu'en 2024, parce que Caritas est financé au travers de dons, mais aussi de mandats au travers de la diaconie et ces mandats ont été augmentés, donc ça sera finalement plus qui sera versé à Caritas l'année prochaine.

Oui, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous réduisons ces dons ! C'est pourquoi nous en appelons à vous, les paroisses, pour essayer de combler ces CHF 20'000 ou CHF 30'000 qui manquent. Ça ne fait pas beaucoup de sens que nous prenons de l'argent aux paroisses pour le donner, vous pouvez le donner directement aussi. Ça évitera des discussions au niveau de ce budget. Je pense que dans la discussion des tâches du CEx de la CEC l'année prochaine, ça sera un sujet aussi qui devra être mis sur la table.

Pour répondre à la question précise de M. Teddie. Quand nous avons un bénéfice au niveau du résultat, nous proposons à l'Assemblée lors de la révision des comptes, l'utilisation de ce bénéfice. On peut soit le reverser aux paroisses ou l'attribuer aux réserves ou l'Assemblée peut décider d'en faire une autre affectation. Donc ça sera finalement l'Assemblée qui aura le dernier mot quant à l'utilisation du bénéfice.

Au sujet de la proposition de M. Canevascini, elle tombe un peu comme la grêle après les vendanges. C'est une proposition qui vient aujourd'hui créer une dépense supplémentaire de CHF 100'000 et qui est financée par une autre dépense ce qui est possible dans le cadre de la discussion sur le budget. C'est quand même plus problématique dans le cadre de la réduction de dépenses proposée qui a mon avis est une fausse bonne idée, pour différentes raisons. Le CEx ne peut pas suivre cette requête telle qu'elle a été formulée. D'abord, une réduction unilatérale de notre contribution à la RKZ, aurait des conséquences très néfastes, même si elle n'est pas totalement illégale puisque dans les articles 7, 8 et 9 du Statut, mentionnés par M. Canevascini, une corporation a la possibilité de dire qu'elle n'arrive plus à payer. Elle doit alors faire une demande à la Commission financière, qui peut l'accepter ou la refuser, et finalement l'Assemblée. Le cas échéant, si M. Neuhaus peut compléter ou corriger ce que je dis, je le remercie.

Oui, légalement l'Assemblée est souveraine et si on dit qu'on paye moins, on paye moins. C'est toutefois une violation de la solidarité. Quand on fait partie d'une association, d'une société ou d'un club, on accepte de se plier aux règles de la majorité. Que diriez-vous si une des paroisses ici présentes disait que leur assemblée avait décidé de ne payer plus que la moitié de la contribution ? Ce n'est pas acceptable. Ça nous met dans un contexte Far West où chacun décide de payer ce qu'il veut payer. C'est une image de notre canton que nous n'aimerions pas montrer à la RKZ, surtout que nous nous sommes beaucoup engagés et je le répète, en particulier M. Neuhaus dans la Commission financière, pour lutter contre une augmentation de ces montants. Nous avons réussi puisqu'une majorité a décidé de plafonner ces montants. Si maintenant les délégués du canton doivent retourner en disant que finalement on paye CHF 100'000 de moins, ce serait une perte de crédibilité, notamment pour les négociations du futur. Ça représenterait à mon avis un blâme pour notre canton et nos délégués. Ensuite ça créerait aussi un précédent parce que si un canton vient et paye ce qu'il a envie, il y en a peut-être d'autres qui feront la même chose. On retombe alors dans ce système du Far West que je mentionnais tout à l'heure.

Je tiens à dire que le canton de Fribourg avait déjà fait une demande officielle, formelle de payer moins, en expliquant les raisons, et cette demande a été rejetée par la Commission financière. Je ne pense pas qu'une demande maintenant de payer CHF 100'000 de moins aurait beaucoup plus de succès, surtout qu'on nous reproche une argumentation quand même un peu bancal.

Nous vous demandons donc de faire confiance à nos délégués du Canton et au CEx pour défendre au mieux nos intérêts au sein de la RKZ. Une décision unilatérale entamerait sérieusement notre crédibilité.

Ensuite je pense aussi que c'est de mauvais augure si on essaye d'opposer l'Évêché à la RKZ, tant au niveau cantonal que fédéral. Ces deux organisations travaillent très étroitement, la RKZ avec la Conférence des Évêques. D'ailleurs cet argent dont on a besoin pour les abus, cet argent qui entre par deux canaux différents, mais qui atterrit au même endroit, puisque les actions de la Conférence des Évêques et de la RKZ sont coordonnées. Si on commence à dire, on donne moins à gauche pour donner plus à droite. Que dirait l'Évêché si on décidait l'année prochaine de donner CHF 100'000 de plus à la RKZ au détriment de l'Évêché ? Ce n'est pas une façon de travailler. Je pense qu'il faut être sérieux et respecter ces engagements.

Le CEx est contre la proposition de réduire de manière unilatérale la contribution à la RKZ et vous recommande avec insistance de ne pas entrer dans cette voie. Si on veut augmenter un poste, il faudrait trouver un autre endroit pour économiser. Nous attendons vos propositions. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup M. Joye. Est-ce que M. Jaquet vous souhaitez au nom de la CoGest vous prononcer sur la question de modification du budget ? Je vous en prie.

M. Jean-Pierre Jaquet. Qu'on soit clair. Cette demande n'a pas été examinée par la CoGest. Ce que je peux dire simplement, c'est que nous avons décidé d'approuver le budget tel que présenté, donc sans ces modifications.

Donc je rajouterai juste un élément par rapport à la RKZ, ce que nous avons entendu comme information les années précédentes, c'était aussi que la RKZ en fait nous versait un certain montant au niveau du canton. C'est-à-dire qu'il y avait un certain montant, non négligeable, qui était reversé au canton pour du personnel et des actions qui étaient faites au niveau du canton de Fribourg. Ce n'est pas simplement qu'on verse à la RKZ à Zurich et que l'argent est dépensé à Zurich. Il y a aussi un retour sur investissement.

En conclusion, pour la CoGest on est parti sur le budget tel que présenté. Maintenant si les gens veulent voter autrement, je laisse libre choix.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Jaquet. Les questions formulées tout à l'heure par M. Amacker, Mme Fontaine et M. Etlin, ont, je pense, trouvé réponse, sauf celles qui s'adressent directement à l'Évêché.

Nous sommes ici prêts à adopter le budget de la CEC. Concernant les réserves à l'Évêché, vous avez tout loisir de vous adresser à l'Évêché directement. Ce n'est pas le forum ici pour en discuter, car nous ne disposons pas de ces informations qui concernent le pilier épiscopal et diocésain de notre Eglise.

Je me tourne vers le Secrétaire général de la CEC. Est-ce que M. Neuhaus vous voudriez compléter ? Ce n'est pas le cas. Je passe la parole à M. Werro.

M. Daniel Werro. J'apprends des choses très intéressantes ce matin par M. Canevascini. J'ai fait une photo du tableau. Quand je dis la vache à traire que nous sommes, Fribourg paye un montant nettement supérieur à Genève et Neuchâtel. On sait que chez eux on paye l'impôt comme on veut. Heureusement qu'à Genève ils ont de l'immobilier. Le Far West existe déjà depuis longtemps puisque Neuchâtel et Genève ils payent leur petite contribution. Nous on est déjà solidaires. Nous on nous oblige à payer nos impôts et les paroissiens catholiques fribourgeois en ont bientôt marre.

Finalement cette clé de répartition, c'est ce que je dis déjà depuis des années, doit vraiment être rediscutée. Et pour éviter le Far West, peut-être que Neuchâtel et Genève devraient changer le mode d'imposition. Les Vaudois n'ont pas tellement le choix puisque c'est l'Etat qui encaisse et qui redistribue l'impôt. Ce tableau me met dans le malaise. Ça a été opaque ces dernières années par rapport à la RKZ. Peut-être qu'on donne quelque chose d'une main et qu'on reçoit de l'autre etc., mais je suis toujours dans cette situation où je suis mal à l'aise. Finalement, moi je n'ai pas de problèmes à aider l'Évêché s'il faut et que l'Évêché et la RKZ fassent des efforts. Cette demande de dernière minute me met encore plus mal à l'aise. J'ai presque tendance à dire pourquoi pas reporter ça à 2026. A l'heure où je vous parle je suis incapable de vous dire ce que je vais voter.

M. le Président. Merci beaucoup M. Werro. Vous avez fait écho dans votre prise de position à cette position privilégiée de notre Eglise ici à Fribourg, avec un système qui nous favorise, mais qui nous oblige d'être d'autant plus consciencieux dans la gestion des finances de notre Corporation.

Je pose la question à M. Canevascini s'il maintient sa position et voudrait compléter. Je vous en prie, vous avez deux minutes. (rires bienveillants dans l'assemblée)

M. Mathieu Canevascini. Je vais me limiter à l'essentiel. Deux choses.

Tout d'abord, concernant le fait que la proposition vienne tard et qu'elle n'a pas pu être soumise à la CoGest, je le regrette beaucoup. Sans doute l'Évêché aurait-il dû réagir un peu plus vite lorsqu'il a compris que le montant serait insuffisant et que ça risquerait de le mettre dans une situation délicate. Mieux vaut tard que jamais, mais il y aurait mieux fallu avant.

Concernant la remarque de M. Amacker, il faut continuer à étudier le passé et il faut pouvoir tourner la page, mais pas au prix de commettre de nouveaux abus, si je peux dire. Si on n'arrive pas à traiter nos propres archives et si on n'arrive pas à traiter les dossiers au moins lors des mutations, on risque une spirale sans fin. L'idéal serait de pouvoir faire les deux. On sait que les contraintes budgétaires sont telles qu'il faut limiter le budget. Il faut faire un choix. Entre le choix de continuer à étudier les dossiers du passé ou de prévenir les abus du futur, pour moi il est clair qu'il faut prévenir les abus du futur en priorité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Vous êtes précis comme un Suisse allemand, c'est fantastique M. Canevascini! Nous sommes donc en présence d'une demande de modification du budget qui est maintenue en l'état, avec la proposition du CEx de rejeter la modification. La CoGest n'a pas pu examiner la demande de modification et propose d'adopter le budget tel quel.

Nous allons voter sur la proposition formulée par M. Canevascini.

Approuvez-vous une diminution de la contribution à la RKZ de CHF 100'000 pour l'attribuer en lieu et place à l'Evêché ?

Genehmigen Sie eine Kürzung des Beitrags an die RKZ um CHF 100'000 und diesen stattdessen dem Bistum zuzuweisen? Es geht um die Posten 6500 Evêché und 6520 RKZ.

Le vote est ouvert. Le vote est terminé.

Vous avez rejeté la proposition de modification par 36 voix contre 11 et 7 abstentions.

Le budget n'est par conséquent pas modifié dans ce chapitre. On continue à la page 28.

Charges cantonales communes, prêtres retraités, Aumônerie des Collèges, Ajustement inflation catégorielle, Produits de facturation paroisses, Produits de facturation diverse, Salaires augment. 2% supplémentaires, Récapitulation par nature de charges et de produits : pas de commentaires/keine Bemerkungen.

Nous arrivons au terme de l'examen catégorie par catégorie du budget 2025 de la CEC.

e) Adoption du projet d'arrêté relatif au budget 2025 de la CEC

e) Genehmigung des Beschlusentwurfs über den Voranschlag 2025 der kkk

M. le Président. Je vous invite de vous tourner vers l'arrêté qui se trouve en annexe du rapport du CEx.

Est-ce que les titres et considérants appellent des remarques ? Ce n'est pas le cas.

Art. 1 - Dissolution de réserves. Est-ce que l'art. 1 suscite des remarques ? Ce n'est pas le cas. L'art. 1 est ainsi adopté.

Art. 2 - Budget 2025. Y a-t-il des remarques sur l'art. 2 ? Ce n'est pas le cas. L'art. 2 est adopté.

Art. 3 - Contributions des paroisses. Y a-t-il des remarques sur l'art. 3 ? Ce n'est pas le cas. L'art. 3 est adopté.

Art. 4 – Exécution de l'arrêté. Y a-t-il des remarques sur l'art. 4 ? Ce n'est pas le cas. L'art. 4 est adopté

Nous pouvons passer au vote d'ensemble sur l'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg pour l'année 2025.

La question s'affiche sur l'écran. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2025 de la CEC est approuvé par 50 voix 1 contre-épreuve et 2 abstentions.

Je vous remercie beaucoup pour les débats constructifs et instructifs. Nous avons tous appris des choses hautement intéressantes et utiles. N'est-ce pas M. Werro ? Beaucoup des informations dont nous discutons sont en principe connues et transparentes, qui peuvent se savoir. Mais nous sommes aussi réunis, chaque année pour nous rappeler de la complexité de la gestion financière de notre Église cantonale et nationale.

10. Arrêté fixant le pourcentage de la péréquation pour la période administrative **10. Beschluss über die Festsetzung des Finanzausgleichssatzes für die** **Legislaturperiode**

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Ich gebe Herrn Marc Joye für den Exekutivrat das Wort.

M. Marc Joye. Das System des Finanzausgleiches ist ein Solidaritätsmechanismus, bei dem sich die finanziell besser gestellten Pfarreien bereit erklären, einen Teil ihrer Steuereinnahmen an die weniger begünstigten Pfarreien abzutreten.

Dieses System ermöglicht es, regionale Disparitäten zu mildern und steht somit im Einklang mit unseren christlichen Werten der Nächstenhilfe. Dieses System wird übrigens auch im politischen Bereich angewandt.

Den Prozentsatz, den Sie heute beschliessen, ist der Prozentsatz der kirchlichen Steuereinnahmen aller Pfarreien. Der resultierende Betrag wird für diesen Finanzausgleich verwendet.

Dieser Satz ist seit 2014 auf 2.5% gesetzt. Wir beantragen, ihn für die Legislaturperiode 2023-28 auf 2.5% zu belassen.

Danke für Ihre Zustimmung.

b) Discussion ;

b) Diskussion;

M. le Président. Ich öffne die Diskussion zu diesem Punkt. Es ist ein wichtiger Punkt innerhalb der föderalistischen Strukturen unserer Kirche. Sie sehen das auf Gemeindeebene im Kanton Freiburg genau gleich wie innerhalb der katholischen Kirche. Die Solidarität spielt.

Es gibt keine Wortmeldungen.

c) Approbation du projet d'arrêté fixant le pourcentage de la péréquation

c) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Festsetzung des Finanzausgleichssatzes

M. le Président. Wir kommen somit zur Genehmigung des Beschlussentwurfs bezüglich des Prozentsatzes des Finanzausgleichs für die Legislaturperiode 2023-2028.

Gibt es zum Titel und den einführenden Angaben Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall

Art. 1 - Prozentsatz des Finanzausgleichs. Gibt es Bemerkungen. Das ist nicht der Fall. Art. 1 ist somit angenommen.

Art. 2 - Ausführung des Beschlusses. Keine Bemerkungen. Art. 2 ist ebenfalls genehmigt.

Wir kommen zur Schlussabstimmung über den Beschluss.

Genehmigen Sie den Beschluss über die Festsetzung des Finanzausgleichssatzes?

Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Beschluss mit 49 Stimmen bei einer Enthaltung zugestimmt.

Ich danke Ihnen, vor allem auch den Vertretern der grösseren, reicheren Pfarreien, für die anhaltende Solidarität innerhalb unserer kantonalen Kirche.

11. Plan financier quinquennal

11. Fünfjähriger Finanzplan

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrates;

M. le Président. Je donne la parole à M. Joye sur le plan financier quinquennal. Ce nouvel instrument doit nous permettre d'équilibrer nos comptes à long terme et de satisfaire aussi à vos demandes, ainsi qu'à celles de vos paroissiennes et paroissiens qui demandent une gestion consciencieuse des finances.

M. Marc Joye. Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, la préparation de ce plan quinquennal 2025-2029 découle du mandat de votre assemblée lors de notre dernière séance.

Les objectifs du plan financier à 5 ans sont triples :

(a) permettre de remplacer le concept actuel du frein aux dépenses, qui ne satisfait pas ;

(b) offrir aux paroisses une meilleure visibilité en termes de planification des contributions des paroisses pour les prochaines années ;

(c) fournir aux délégués une plus grande transparence sur les intentions du CEx durant la législature.

Je rappelle également que, comme le concept du plan financier n'est pas encore inscrit dans les règlements actuels, ce plan n'a pas force réglementaire et est considéré comme "un test à blanc". Néanmoins, il a été préparé avec tout le sérieux nécessaire et se focalise uniquement sur la pastorale catégorielle.

En principe, ce sont bien la liste des tâches attribuées à la CEC qui est la base pour préparer le plan financier quinquennal. Selon l'art. 52 du Statut, ces tâches sont à définir dans un règlement qui doit être approuvé par votre Assemblée.

Dans la pratique, sur la base du budget 2024, les tâches attribuées à la CEC sont nombreuses et variées. Certaines ont des raisons historiques. A l'aune des contraintes financières présentes et futures, il sera utile de réévaluer ces tâches et de confirmer par l'Assemblée de la CEC (ACEC), dans un règlement, quelles sont les tâches vraiment souhaitées par l'Assemblée et les fonds nécessaires pour les réaliser. Une telle réflexion ne peut se faire à la va-vite et demande une discussion de fond avec les parties concernées : les régions diocésaines de la CEC, le CEx et, finalement, l'ACEC. Cela ne peut se faire cette année et sera un objectif majeur en 2025.

Pour l'établissement de ce premier plan financier quinquennal, le CEx part de la situation actuelle et des tâches incluses dans le budget 2024/2025.

Un objectif clé du CEx, c'est d'accroître l'attractivité de la profession. Ça a été mentionné par M. Bartelsen.

Un deuxième objectif stratégique, à part la définition des tâches, résulte de la difficulté croissante de trouver du personnel adéquat, en quantité et en qualité, chez les agents pastoraux laïcs (APL) en particulier. L'offre est de moins en moins grande en raison de la réduction continue de l'engagement des gens dans la religion chrétienne, donc de la réduction de l'attractivité de ces métiers, du prestige déclinant de la profession et du niveau de salaire parfois bien plus bas que dans les cantons avoisinants.

L'objectif du CEx et des Représentantes de l'Autorité diocésaine est d'augmenter l'attractivité de la profession. Pour cela, il y a des mesures à prendre, dans la formation, le rôle, l'image et les conditions de travail. Cet effort est continu, a déjà commencé et va se poursuivre durant toute la législature. Au niveau du budget, cela implique notamment de considérer une augmentation sélective des salaires.

Toutefois, ces augmentations doivent se faire de façon ciblée et non pas, comme par les années passées, selon le principe de l'arrosoir, soit l'augmentation automatique des paliers à tout le monde. Nous souhaitons abolir le principe des paliers obligatoires, tous les 2 ans, car augmenter les salaires en mode arrosage est coûteux et démotivant pour celles et ceux qui s'engagent et peut, à terme, les faire partir. Il ne s'agit pas en premier lieu de réduire la masse salariale ou le niveau des salaires, mais bien de mieux les répartir en fonction des besoins et de l'engagement de chacun. Ce travail est exigeant et demandera une formation adéquate des cadres, en termes d'évaluation des collaborateurs, et qui se déroulera sur plusieurs années.

Le troisième objectif clé est une réduction contrôlée des coûts. Nous savons tous que la tendance actuelle n'est pas à la hausse des revenus. Il est donc important d'en tenir compte en réduisant nos dépenses de façon appropriée, contrôlée et en accord avec nos objectifs. Cela passe par des réductions ciblées et non pas par des réductions linéaires sans fondement.

C'est ce que nous avons commencé à faire et allons continuer à faire dans les années à venir. Cela n'est pas toujours très populaire, ni très aisé. Nous l'avons vu dans le cadre du budget, je n'y reviens pas.

Cela passe aussi par une meilleure transparence des dépenses et une meilleure communication vers l'interne comme vers l'extérieur, un autre objectif stratégique de notre CEx.

J'en viens à la présentation du plan stratégique, dont les détails ont été présentés dans les rapports remis.

Je ne vais bien sûr pas commenter ce tableau, mais plutôt vous expliquer la façon dont il a été conçu. Nous sommes partis du budget 2025 et avons émis un certain nombre d'hypothèses qui vous sont expliquées dans le rapport, afin de déterminer les montants 2026, 2027, 2028 et 2029.

Si on regarde de plus près les contributions des paroisses, c'est peut-être le chiffre qui vous intéressera le plus, vous voyez que pour 2025 elles sont budgétisées à CHF 9'752'000. C'est le budget que vous venez d'approuver. Nous prévoyons de réduire ces coûts de manière constante et progressive jusqu'en 2029 pour atteindre CHF 460'000. Cette réduction totale représente entre 2025 et 2029 CHF 1'350'000.

Si on veut montrer cela de façon plus visuelle, vous avez ici un graphique qui montre l'évolution des contributions des paroisses. La ligne trait-tillée en bleu vous indique les contributions des paroisses dans les 5 années à venir. Vous voyez qu'elle n'est pas tout à fait droite. On a essayé de la faire le plus linéaire possible. La ligne orange, c'était une demande de la RFin, qui demandait à avoir une contribution linéaire. C'est donc rien d'autre qu'une sorte de moyenne arithmétique qui indique une réduction linéaire des contributions. En l'occurrence ces lignes sont tellement parallèles que ce n'est pas tellement un problème. Ça pourrait l'être dans d'autres circonstances.

Sur la base de ce plan, on peut indiquer une direction qu'on veut donner aux contributions des paroisses.

Bien sûr, un plan est un plan. Un plan est toujours lié à des incertitudes, à des événements imprévisibles. Il n'en ira pas différemment pour notre plan financier.

Mais ce plan représente malgré tout un engagement du CEx pour les 5 ans. Si vous le soutenez, il représente aussi un engagement de l'Assemblée à le respecter, de nous donner cette marge de manœuvre. Un engagement des deux côtés. C'est le principe du frein aux dépenses.

J'ai oublié de donner l'explication de la ligne verte et bleue, en-dessus et en-dessous. C'est-à-dire que dans le système du plan quinquennal, on définit aussi une marge de manœuvre. On sait que les budgets peuvent fluctuer. Des différences de 1-2% sont fréquentes. L'idée serait aussi d'approuver une marge de manœuvre. A l'intérieur de ces courbes, de ces lignes, on laisse une marge, mais cela doit être compensée dans les 5 ans puisqu'à la fin la somme de toutes les contributions doit être égale à la somme que vous avez en haut à droite qui est de CHF 48 mio.. Cela permet de fluctuer sur une année ou l'autre, mais à la fin de la période on doit retomber sur nos pieds. Bien entendu il est dans l'intérêt du CEx de rester le plus près possible de la ligne orange, car si on va trop haut au début, ça nous demandera des efforts d'autant plus grands après.

Ce plan pourra et devra être modifié qu'en cas "de circonstances exceptionnelles". Quelles sont-elles donc, ces circonstances exceptionnelles ? Elles restent à définir dans un règlement, mais mentionnons-en quelques-unes : par exemple, le plan inclut 1% d'inflation annuelle. Une inflation sensiblement supérieure, disons de 2.5% devra entraîner une révision. Autres exemples : une augmentation sensible des dépenses liées, hors de notre contrôle, comme par exemple pour la RKZ ou l'Évêché, aura le même effet. Ou bien une réduction sensible des recettes prévues, comme l'impôt à la source, etc.

Dieser Finanzplan weist erhebliche Einsparungen von kumuliert, zwischen 2024 und 2029, über CHF 1'350'000 aus, sowie eine Reduzierung des Personals von 70 auf 60 Einheiten. Er ist ehrgeizig, aber unter gewöhnlichen Bedingungen erreichbar. Dieser Plan ist eine gegenseitige Verpflichtung zwischen dem Exekutivrat und der Versammlung. Er ist die Grundlage für das gegenseitige Vertrauen, das wir zwischen dem Exekutivrat und der Versammlung aufbauen wollen. Wir sind Ihnen dankbar, wenn Sie ihn unterstützen.

En conclusion, nous espérons que le plan financier proposé fournisse une bonne base d'information entre le CEx et l'Assemblée. Nous vous remercions de votre soutien.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup, M. Joye, pour cette présentation du premier plan financier quinquennal. C'est une conséquence de l'engagement au sein de notre Assemblée, des personnes qui ont mis le doigt sur la nécessité d'arriver à une meilleure gestion des finances, à une plus grande transparence y relative, au sein de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg.

b) Discussion**b) Diskussion**

M. le Président. Vous avez maintenant l'occasion d'exprimer vos opinions et de poser vos questions. En l'état, ce plan financier quinquennal est un premier jet, un test, qui devra être concrétisé notamment par un règlement en train d'être rédigé par la Commission RFin. Formellement, notre assemblée prend acte de ce plan financier, mais nous sommes aussi ici pour poser les bonnes questions. Et je ne vais pas manquer, d'emblée, de donner la parole à la Commission de gestion.

M. Jean-Pierre Jaquet. Merci M. le Président. Je remercie Marc et toute l'équipe de l'administration, la comptabilité, pour cet énorme travail qui a été fait. Je n'ai rien de spécial à rajouter à ce qui a été écrit dans notre rapport de la CoGest. Je félicite encore une fois les personnes concernées, y compris les responsables des régions diocésaines.

M. le Président. Un grand merci, M. Jaquet.

Frau Bettina Gruber Haberditz. Danke vielmals. Ein grosses Dankeschön dem Exekutivrat für diese grosse Arbeit. Ich spreche jetzt im Namen der Pastoralmitarbeitenden. Auch in unserem Interesse ist es, dass die aktuelle Ausgabenbremse, die ein willkürlich festgesetzter Prozentsatz der Einnahmen ist, dass sie irgendwann in die Schublade der Vergangenheit wandert.

Diese Art der Budgetierung ist sicher ein Schritt in die richtige Richtung. Zum einen sind auch wir dafür, dass die Ausgaben für die Pfarreien planbar werden. Da haben wir auch überhaupt nichts dagegen. Hingegen, wo ich als seelsorgerische Mitarbeiterin vehement reagieren muss, ist, wie diese wunderbar sinkenden Zahlen zustande kommen, auf welchen Vorgaben die beruhen?

Da sehe ich vor allem zwei Punkte, die aus Sicht Mitarbeitenden für mich sehr problematisch sind. Das erste ist die Reduktion des Personals insgesamt, auch wenn dieser Bericht nur die kategorielle Seelsorge betrifft. A première vue sind die kategorielle Seelsorge und die territoriale Seelsorge doch korrespondierende Gefässe. Das heisst, wenn Personal reduziert wird, gibt es zwei Möglichkeiten. Es werden Aufgaben ersatzlos gestrichen oder sie müssen dann in den Pfarreien geleistet werden, z.B. eben Heimseelsorge oder Jugendseelsorge. Was dann nicht auf regionaler Ebene geschieht, findet nicht mehr statt oder muss vor Ort aufgefangen werden, womit dann kein Geld eingespart wäre.

Der zweite Punkt betrifft die Art der Entlohnung des Personals. Im Moment haben wir alle zwei Jahre eine Lohnstufe. Mit dem Wort «Giesskannenprinzip» wird dieses System schlecht gemacht und ich möchte mich etwas anders dazu äussern. Für mich ist Seelsorge Teamarbeit. Eine brillante Seelsorgerin oder ein toller Seelsorger in einer Pfarrei macht das Team noch nicht gut. Das heisst als Vorgesetzter habe ich grosses Interesse, dass alle meine Mitarbeitenden gute Arbeit leisten und das auch solidarisch miteinander tun. Wie soll ich als Vorgesetzte die Leistung meiner Kollegin in der Diakonie aufrechnen gegen die Jugendarbeit meines anderen Kollegen? Also da zu beurteilen, wer hat da die individuelle Lohnerhöhung verdient, da habe ich doch grosse Zweifel, dass das zu besserer Seelsorgeleistung führt und zum anderen zweifle ich aktuell daran, dass Vorgesetzte in der Lage sind, diese Beurteilung aufgrund ihres Knowhows überhaupt leisten können. Es wird vorausgesetzt, dass Vorgesetzte einfach Naturtalent in Personalführung sind. Ich glaube das ist nicht überall der Fall.

Das sind zwei Elemente die mir wirklich ins Auge stechen, wo wir sicher im Dialog bleiben müssen und wo ich sicher grösste Vorsicht walten lassen möchte. Danke.

M. le Président. Vielen Dank, Frau Gruber, für diese Bemerkungen und Fragen. Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Je vous en prie M. Seydoux.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers délégués, avec quelques collègues nous avons déposé une motion concernant le frein aux dépenses de la CEC, selon l'art. 71 du Statut, en 2023. C'est très certainement cette motion et deux autres, plus anciennes, qui ont implicitement engendré ce nouveau moyen à disposition, que la Commission RFin a étudié, à la demande du CEx, appelé le plan financier quinquennal.

Néanmoins, tant que le règlement n'est pas voté et inscrit dans le Statut, les motionnaires, que je représente, maintiennent la motion et devra être traitée. Par contre, nous accordons le délai d'un an supplémentaire pour approuver ce nouveau frein aux dépenses. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci beaucoup M. Seydoux pour ce rappel. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Je laisse le CEx réagir à la question de Mme Gruber sur les salaires.

M. Marc Joye. Merci. Les deux points que Mme Gruber mentionne sont tout à fait justifiés. Ils sont importants et à traiter avec beaucoup de sérieux.

Le premier point c'est la distribution des tâches. Effectivement, si on réduit le personnel de la catégorielle, ça remet peut-être aussi en question les tâches. Quelles tâches peuvent être transférées au niveau de la territoriale ? C'est une discussion qui aura lieu ces prochaines années, il n'y a pas une urgence absolue. Il n'y a pas de décisions qui doivent être prises demain. Mais c'est un point qui ressurgira à mon avis quand il conviendra de décider quelles tâches doit remplir la Corporation. J'espère pouvoir mener ces discussions l'année prochaine.

Concernant le deuxième point, effectivement je l'ai mentionné, c'est une tâche délicate de devoir, jusqu'à un certain point, évaluer les gens, de leur dire ce qu'ils doivent s'améliorer. Ce n'est pas toujours agréable, mais c'est le seul moyen que je vois pour nous permettre de rétablir certaines iniquités. On entend parler, et c'est tout à fait possible que dans certaines fonctions particulières, que les salaires ne sont pas compétitifs. C'est peut-être là qu'il faudra faire plus d'efforts avec un palier. Mais on ne veut pas non plus, si on veut justifier chaque augmentation de salaire, donner ça à tout le monde pour être équitable. On n'y arrivera pas. Ça coûtera beaucoup trop d'argent.

Je pense que c'est quelque chose qu'il faudra développer et ça prendra plusieurs années. Je souhaite aussi qu'on le fasse avec la Commission du personnel et pas contre. Je pense qu'il y a un dialogue qui doit se développer ici aussi. J'espère que ça sera un dialogue constructif dès l'année prochaine.

M. le Président. Merci beaucoup M. Joye. Concernant le rappel de M. Seydoux, la Commission RFin travaille dur et son Président vient de me confirmer qu'ils sont dans les temps. On pourra donc avancer sur ce point pour que cette motion puisse être votée ou retirée, dans le sens des motionnaires que vous représentez.

In diesem Sinn schliesse ich den Punkt zum fünfjährigen Finanzplan.

12. Présentation du programme de législature du Conseil exécutif

12. Vorstellung des Legislaturprogramms des Exekutivrats

M. le Président. Es ist mir eine Ehre, Herr Präsident, Ihnen das Wort zu erteilen. Bitte, Herr Boschung.

M. Bruno Boschung. Geschätzter Herr Präsident, sehr geehrter Herr Generalvikar, liebe Delegierte, es freut mich, Ihnen ein paar Worte zu sagen zum Legislaturprogramm.

Sie haben diesen Bericht in einer sehr detaillierten Form bereits erhalten. Ich gehe jetzt davon aus und hoffe es, dass sie das schon eingehend studiert haben. Denn ich möchte jetzt nicht jeden Punkt dieses Legislaturprogramms mit Ihnen durchgehen, sondern Ihnen eigentlich nur aufzeigen, wo wir heute schon sind, weil dieses Programm ja für die Jahre 2023-2028 erstellt ist, das heisst, wir sind schon eine Weile daran, mit diesen Grundsätzen zu arbeiten.

Bevor ich jetzt auf das Legislaturprogramm eingehe, erlauben Sie mir, dass ich noch ein paar Worte sage. Ich möchte Ihnen für den heutigen Morgen ganz herzlich danken, für die bisherige Debatte, die heute Morgen hier gehalten wurde. Ich finde es war sehr konstruktiv. Alle konnten Ihre Meinungen äussern. Das gehört dazu. Man hat nicht immer die gleichen Meinungen. Auch wenn man mal einen Antrag stellt, der nicht durchkommt, dann ist das einfach so aus demokratischer Sicht, Herr Canvevascini, und wir akzeptieren das.

Ich möchte hier auch ganz herzlich danken, Sie haben es gehört, die GPK hat mit den vielen Themen, die zu bearbeiten waren, eine sehr grosse Arbeit geleistet, unter dem Präsidium von Herrn Jean-Pierre Jaquet. Und natürlich auch Herrn Marc Joye, unserem Finanzchef!

Jetzt zum Legislaturprogramm, Sie haben es im Bericht gesehen, wir haben sieben Schwerpunkte definiert, wo wir ganz spezifisch daran arbeiten möchten in dieser Legislaturperiode.

Vielleicht ganz kurz, wo stehen wir heute in diesen einzelnen Themen. Das erste Thema ist natürlich das Thema, das uns jetzt schon den ganzen Morgen beschäftigt hat und uns leider auch weiterhin verfolgen wird, nämlich die Finanzen. Sie haben es gehört. Wir sind jetzt gerade in einer schwierigen Situation, wo wir wirklich genau schauen müssen.

In Betracht auf die einzelnen Punkte, haben wir eigentlich heute Morgen in der Debatte und Diskussion schon eine sehr gute Basis gelegt für die weitere Arbeit in diesem Rahmen für uns als Exekutivrat. Wir haben den Fünfjahresplan gehabt und Sie haben das Budget heute Morgen genehmigt. Hier vielleicht noch dazu, es ist schon so, dass wir in einer recht komplexen Konstellation in der katholischen Kirche in Freiburg generell sind. Wir haben verschiedene Interessengruppen. Wir haben die Pfarreien, wir haben die Diözese und wir haben die RKZ. Ich habe auch nicht immer Freude, wenn ich diese Beträge sehe, Herr Werro. Wir werden dort weiterarbeiten.

Einen Punkt, den wir jetzt noch ein bisschen auf der Seite gelassen haben, ist die Fortsetzung der Gespräche mit unserem Staatsrat in Freiburg über die Möglichkeit eines neuen Modells für die staatliche Finanzierung der anerkannten Kirche. Dazu kann ich vielleicht sagen, dass wir bereits in der letzten Legislaturperiode eine sehr gute und konstruktive Diskussion mit dem Staatsrat hatten. Wir haben festgestellt, dass es eine gewisse Offenheit gibt hier im Kanton Freiburg. Das geht jedoch nicht von heute auf morgen um vielleicht ein neues Finanzierungsmodell zu finden. Vielleicht «à la vaudoise», das wissen wir nicht, wo wir jedoch den Spiess umdrehen. Heute kommt das Geld von unten über die Pfarreien nach oben. Vielleicht ein Modell zu finden, dass für alle dann passt. Dass das Geld dann von oben kommt und nach unten verteilt wird. Wir werden daran arbeiten und schauen, ob wir Lösungen haben.

Den Punkt 2) im Legislaturprogramm, die Vereinfachungen, da werden Sie dann unter den Varia noch kurz etwas dazu von unserem Generalsekretär hören. Es betrifft vor allem unsere Reglementslandschaft, die in einigen Fällen doch sehr schwerfällig ist und nicht mehr überall den heutigen Anforderungen entspricht. Dort sind wir auch am Arbeiten und das werden Sie dann noch hören vom Generalsekretär, wo wir genau konkret dran sind.

Zum Personalwesen, wir haben vorhin das Votum gehört von Frau Gruber. Es ist auch dem Exekutivrat ein grosses Anliegen, und ich spreche für das gesamte Personal, insbesondere die Seelsorge an der Front. Wir versuchen als Arbeitgeber attraktiv zu bleiben, zu sein. Wir sind zurzeit daran das Ausführungsreglement für das Personal neu zu gestalten. Dieses wird jedoch erst im Jahr 2026 in Kraft treten. Der Punkt, den Bettina Gruber angesprochen hat, nämlich die automatische Lohnanpassung, wird im neuen Reglement angepasst. Wir wollen nicht mehr, dass die Stufen automatisch gewährt werden. Uns ist bewusst, dass das für die Führungskräfte eine grosse Aufgabe darstellt, wenn es im Zusammenhang mit einer Beurteilung steht und nicht einfach automatisch gewährt wird.

Zur Digitalisierung habe ich eigentlich nicht viel zu sagen im Moment. Dort laufen die Arbeiten eigentlich parallel zum Alltagsgeschäft.

Betreffend den Datenschutz müssen wir ständig prüfen, ob wir «à jour» sind und bleiben. Es betrifft uns alle und ist ein sehr wichtiges Thema. Heute arbeiten die Mitarbeitenden auch mit privaten Mitteln und die Bestimmungen müssen entsprechend eingehalten werden, um Problemsituationen zu vermeiden.

Die Archive wurden heute auch schon angesprochen. Wir haben eine ausgezeichnete Zusammenarbeit mit dem Amt für Kulturgüter hier in Freiburg. Eine Kommission ist am Arbeiten und hat schon sehr viel Arbeit geleistet. Vielleicht waren Sie schon bei der einen oder anderen Pfarrei vor Ort, um diese Inventuren aufzunehmen. Auch diese Arbeit geht weiter.

Die Räumlichkeiten haben wir auch schon angesprochen. Wir sind dort wirklich sehr eng daran, mit St-Paul zu schauen. Wir haben vielleicht auch andere Alternativen, die wir prüfen möchten. Wir werden im Januar bereits wieder mit St-Paul zusammenkommen, um eine Grundsatzentscheidung zu fällen.

Bleiben wir jetzt dort und unter welchen Konditionen? Sie können uns vertrauen, dass wir dort versuchen, die beste Lösung zu finden.

Voilà un peu les quelques remarques que je voulais faire pour dire où on en est avec ce plan. C'est à vous maintenant de poser des questions ? Es ist an Ihnen, jetzt Fragen zu stellen. M. le Président, j'ai terminé pour l'instant.

M. le Président. Besten Dank Herr Boschung. Das Legislaturprogramm ist die Leitlinie, der rote Faden, an dem der Exekutivrat während den vier bis fünf Jahren seiner Arbeit jetzt seine Tätigkeiten ausrichtet. Meine Damen und Herren, Sie haben jetzt die Möglichkeit, Fragen zu stellen. Wem kann ich das Wort geben? Herr Werro.

M. Daniel Werro. Je vais être court, mais je suis obligé de prendre la parole. Lorsque dans une assemblée plénière j'ai l'honneur que M. Boschung, M. Joye et M. Altermatt citent mon nom, je suis flatté.

Merci au CEx motivé. Ce plan financier me plaît. J'ai l'occasion de le dire au Président de la CoGest. Je vois une vision claire, précise, avec des budgets qui sont peut-être plus faciles à voter. On va serrer les boulons comme on dit. En tous cas moi je me sens motivé avec le CEx. Je suis prêt à collaborer. Mes positions, j'aime bien les exprimer à haute voix. Je terminerai avec une phrase. J'ai l'impression que je suis un peu connu comme le loup blanc.

M. le Président. Merci beaucoup M. Werro. Je suis content d'apprendre que vous êtes motivé. Ne soyez en tout cas jamais gêné de prendre la parole. Cela s'adresse à tout le monde.

M. Bruno Boschung. Je n'ai rien à dire concernant cette intervention, ne serait-ce que j'aurais été extrêmement déçu si vous n'aviez pas pris la parole M. Werro.

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen? Bitte, Herr Schöpfer.

Herr Arnold Schöpfer. Arnold Schöpfer von der deutschsprachigen Region. Wir haben uns auch Gedanken gemacht betreffend das Zusammenführen der Leitungen der Diözesanregionen und wir machen uns von der Deutschfreiburger Seite her Sorgen. Wir wissen, dass in Deutschfreiburg nicht alles gleich funktioniert. Ich bin hier ein bisschen besorgt, dass mein einfach zusammenlegt. Es gibt sicher sehr viele Ressourcen, aber die Seelsorge funktioniert in Deutschfreiburg nicht gleich wie im französischsprachigen Teil.

M. le Président. Vielen Dank Herr Schöpfer.

M. Bruno Boschung. Vielleicht kann ich kurz dazu Stellung nehmen und hoffe, dass ich jetzt auch ein bisschen im Namen der Vertreterinnen der Diözesanregionen spreche. Sie wissen, dass die Frage der zwei Bistumsregionen bereits offen war, als Frau Marianne Pohl pensioniert wurde. Ob wir überhaupt mit zwei Regionen weiterarbeiten wollen oder ob die zwei Regionen zusammgelegt werden sollten.

Das wurde ja dann nicht so gemacht. Das hat der Bischof entschieden.

Der Exekutivrat will ihnen ja jetzt nicht irgendwie Druck aufsetzen. Es könnte höchstens in der kategoriellen Seelsorge noch etwas mehr Synergien geben. Die territoriale Seelsorge ist sowieso eine Welt für sich. Diese Arbeit obliegt unseren beiden Delegierten des Bischofs. Es geht darum noch etwas mehr die Zusammenarbeit zu suchen und Synergien zu fördern. Es geht nicht nur darum, Einsparungen zu machen, sondern auch die Qualität der Dienstleistungen zu erhöhen.

M. le Président. Vielen Dank Herr Boschung. Wem kann ich das Wort weiterhin geben? Frau Gruber.

Frau Bettina Gruber Haberditz. Nur ein halber Nachsatz dazu. Das ist denkbar, solange die Last der Kommunikation nicht einfach von den Deutschsprachigen getragen werden muss.

M. le Président. Vielen Dank Frau Gruber. Bitte, Herr Etlin, Sie haben das Wort.

Herr Melchior Etlin. Meine Sorge gilt auch diesem Wort Kantonalisierung. Mein Grundsatz lautet, die Seelsorge in der Muttersprache muss gewährleistet sein. Dies betrifft nicht nur die territoriale Seelsorge, sondern auch die kategorielle Seelsorge. Wenn man von Kantonalisierung spricht, und ich unterstütze Ihre Argumente, Synergien kann ich auch nutzen, bin ich auch dafür, aber Kantonalisierung und jetzt komme ich auf dieses «B» im Budget auf Seite 20 zurück, und zwar die «Aumônerie EMS» oder die Pflegeheimseelsorge, hier stelle ich fest, dass wir ein unterschiedliches Konzept haben.

In der Bistumsregion Deutschfreiburg, wird die Pflegeheimseelsorge durch die Pfarreien getragen und auf französischer Seite durch die kkk. Also wenn man hier kantonalisieren möchte, müsste man die Pflegeheimseelsorge in der Bistumsregion Deutschfreiburg auch auf kantonaler Ebene organisieren, was aber kaum zu weniger Ausgaben führen würde. Und wenn man es umgekehrt macht, wenn man die «Aumônerie EMS» auch im französischsprachigen Teil des Kantons von der kkk auslagert und dezentralisiert, dann geht diese Aufgabe zulasten der Pfarreien oder Seelsorgeeinheiten.

M. le Président. Vielen Dank Herr Etlin.

M. Bruno Boschung. Dieser Unterschied in diesem Seelsorgeteil ist eigentlich bekannt. Das ist fast traditionell so gewachsen. Das ist ein Punkt, der immer wieder auf der Agenda steht. Ich weiss nicht, inwiefern man da eine Lösung finden könnte, die für alle dann die gleiche ist. Die beiden Delegierten nicken auf jeden Fall.

M. le Président. Vielen Dank Herr Boschung.

M. le Président. Vielen Dank Herr Etlin. Weitere Wortmeldungen? Ich danke Ihnen für diese Präsentation. Kantonalisierung, meine Damen und Herren, gibt es auch beim Staat. Wenn man das analytisch ein bisschen anschaut, im Kanton Freiburg zumindest, führte bisher die Kantonalisierung auch zu einer Förderung der Zweisprachigkeit, in den betroffenen Verwaltungszweigen. Ich denke das muss ein wichtiges Anliegen sein, auch der kantonalen Körperschaft und ich schaue auch den Generalvikar an. Auch im Bistum gehört die Zweisprachigkeit gezielt gestärkt. Ich glaube da sind wir uns in diesem Saal alle einig, dass man nur so vorwärtskommt.

M. Bruno Boschung. Merci de m'avoir écouté et d'avoir pris acte de ce programme de législature. Merci à vous tous pour votre travail en tant que délégués. De temps à autre il y a aussi des responsabilités à prendre, comme ce matin avec toutes ces questions financières.

Permettez-moi aussi de remercier vivement mes collègues du CEx et surtout aussi à notre Secrétaire général, M. David Neuhaus, qui fait un énorme travail. Je peux aussi vous confirmer que nous avons une excellente collaboration entre le CEx et les déléguées de l'Évêque. Elles participent toujours à nos séances, on est toujours au courant et elles ont la possibilité de donner leur avis. On a une très bonne entente. Merci beaucoup et bonne suite d'assemblée. Bonnes fêtes à tous.

M. le Président. Merci beaucoup M. Boschung. J'ai envie de dire, suite et fin. Nous arrivons au dernier point de notre assemblée.

13. Divers

13. Varia

M. le Président. Je vous informe d'emblée que vous êtes cordialement invités à prendre l'apéritif à l'issue de notre assemblée. Et je procède avec quelques informations avant de passer la parole à notre Secrétaire général, M. Neuhaus.

Vous avez peut-être lu dans la presse que la Corporation ecclésiastique a récemment été désinvitée de la traditionnelle foire des métiers qui s'appelle Start, pour des raisons logistiques essentiellement. Il y a eu un redimensionnement pour l'évènement cantonal qui permet à tous les employeurs et toutes les entreprises formatrices de se présenter. La CEC est une entreprise formatrice et avec votre accord, nous allons, au nom de la Présidence, rédiger une lettre à l'attention des responsables de la foire Start, pour appuyer les démarches qui ont aussi été prises par notre administration afin d'assurer à l'avenir,

à nouveau, une participation à cette messe qui nous permet de présenter les différents métiers au sein de l'Église et d'intéresser un public varié.

Je rappelle aussi les dates des assemblées de l'année prochaine. Elles se trouvent aussi en bas de l'ordre du jour :

15 mars, 14 juin, 4 octobre, 13 décembre

Est-ce qu'il y a une demande de parole dans les divers qui viendrait de l'Assemblée ? Si non, je passe maintenant la parole à M. Neuhaus, notre Secrétaire général.

M. David Neuhaus. M. le Président, Mesdames et Messieurs, en vos titres et fonctions, lors de l'assemblée du 15 juin 2024, je proposais à cette Assemblée de toiletter nos règlements actuels, afin de les simplifier et de les mettre au goût du jour. Vous aviez accepté cette proposition. Je vous en remercie une nouvelle fois.

J'interviens aujourd'hui pour vous donner des nouvelles quant à ce chantier titanesque. Le CEx a souhaité commencer par le Règlement sur les paroisses (RP) ainsi que le Règlement sur l'exercice des droits politiques ecclésiastiques (REDPE). Le CEx, dans sa volée 2023-2028, est composé de quatre conseillers de paroisse, actuellement en poste dans leurs corporations ecclésiastiques respectives. Leurs propositions vont donc dans la direction du souci du réalisme et de la faisabilité des changements pensés sur le terrain.

Dans cette optique, le CEx entend utiliser son droit d'initiative, prévu à l'art. 41 du RAss (Règlement de l'Assemblée), mais entend aussi consulter la Commission des affaires juridiques de l'Assemblée de la Corporation, avant de vous soumettre son projet entièrement rédigé.

Aujourd'hui aucun échéancier n'a été arrêté. Comptez sur une communication à votre attention, dès que cela sera le cas.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Un grand merci M. Neuhaus. Il me reste à vous souhaiter un beau troisième dimanche de l'Avent. Et les meilleurs vœux à l'approche de la grande fête de Noël dans dix jours.

Ich wünsche allen eine frohe Weihnachtszeit und einen guten Rutsch.

Merci beaucoup pour la tenue constructive de cette assemblée! Je peux clore deux minutes en avance.

Fin de la séance à 11.58 heures.

Ende der Sitzung, um 11.58 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

Corporation cantonale
Assemblée
cec@cath-fr.ch

Lehmann

Bernhard Altermatt Nathalie

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die
Versammlung am xx.xx.xxxx.*